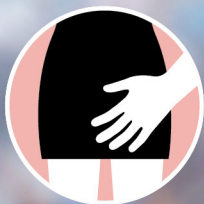


Causes des homicides au sein d'une relation de couple

Étude



DOMAINE VIOLENCE

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



IMPRESSUM

TITRE

Causes des homicides au sein d'une relation de couple

EDITEUR

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

AUTEURES

Silvia Staubli, Nora Markwalder, Simone Walsler

DIFFUSION

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne

ebg@ebg.admin.ch

www.bfeg.admin.ch

Ce rapport a été réalisé sur mandat du BFEG. Ses appréciations et interprétations ne reflètent pas forcément le point de vue du mandant.

Berne, décembre 2021

Causes des homicides au sein d'une relation de couple

Étude à l'attention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, domaine Violence

Silvia Staubli¹, Nora Markwalder², Simone Walser³

Saint-Gall, 31 mai 2021

¹ Universität St. Gallen, Kompetenzzentrum für Strafrecht und Kriminologie und Universität Fribourg, Bereich Soziologie, Sozialarbeit, Sozialpolitik

² Universität St. Gallen, Kompetenzzentrum für Strafrecht und Kriminologie

³ Universität Zürich, Rechtswissenschaftliches Institut

Sommaire

Liste des figures et des tableaux	3
Synthèse de l'étude	4
PARTIE I : INTRODUCTION	6
1 Objet de l'étude	6
2 Questions posées et méthodologie	7
PARTIE II : ÉTAT DE LA RECHERCHE SUR LES HOMICIDES DANS LE COUPLE	8
3 Étude bibliographique	8
3.1 Remarques liminaires	8
3.2 Résultats concernant les causes	9
3.2.1 Caractéristiques des auteur·e·s	10
3.2.2 Caractéristiques des victimes	13
3.2.3 Caractéristiques de la relation	14
3.2.4 Éléments situationnels	18
3.3 Résultats : mesures de prévention	20
3.3.1 Généralités	20
3.3.2 Instruments de prédiction des risques	21
3.3.3 Services de consultation	23
3.3.4 Mesures juridiques	24
3.3.5 Éléments situationnels	25
3.4 Bilan intermédiaire	25
PARTIE III : LES HOMICIDES AU SEIN DU COUPLE EN SUISSE	29
4 Analyse des données	29
4.1 Base de données et méthode	29
4.2 Résultats	30
4.2.1 Constellations et évolutions des homicides au sein du couple	30
4.2.2 Caractéristiques des auteur·e·s et des victimes	31
4.2.3 Caractéristiques de la relation	38
4.2.4 Éléments situationnels	41
4.3 Bilan intermédiaire	43

5	Entretiens avec des expert·e·s	45
5.1	Remarque liminaire	45
5.2	Causes	45
5.3	Prévention	47
5.4	Bilan intermédiaire	47
PARTIE IV : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS		49
6	Homicides au sein d'une relation de couple : causes, facteurs de protection et mesures de prévention	49
6.1	Évolution des homicides au sein d'une relation de couple en Suisse	49
6.2	Causes des homicides au sein d'une relation de couple en Suisse	49
6.2.1	Aperçu des résultats	49
6.2.2	Causes des homicides dans la sphère domestique	51
6.2.3	Différences dans les causes par rapport à d'autres formes de violence domestique	51
6.2.4	Spécificités des homicides à l'encontre des femmes dans la sphère domestique par rapport aux autres homicides	52
6.2.5	Spécificités des homicides consommés par rapport aux tentatives d'homicide	52
6.3	Facteurs de protection et mesures de prévention	53
6.3.1	Facteurs de protection du point de vue de la recherche et du point de vue des expert·e·s	53
6.3.2	Mesures de prévention des homicides dans la sphère domestique	53
6.3.3	Évaluations existantes des mesures de prévention	53
6.4	Lacunes dans la recherche	54
7	Conclusions et recommandations	54
7.1	Recommandations	54
7.2	Conclusion	55
8	Bibliographie	56

Liste des figures et des tableaux

FIGURE 1 : VUE D'ENSEMBLE DES FACTEURS DE RISQUE D'HOMICIDE AU SEIN DU COUPLE POUR LES AUTEURS MASCULINS ET LES VICTIMES FÉMININES	27
FIGURE 2 : ÉVOLUTION DES HOMICIDES À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (CHIFFRES ABSOLUS, Y COMPRIS POINTILLÉS MATÉRIALISANT LA TENDANCE)	31
FIGURE 3 : ÂGE DES AUTEUR·E·S ET DES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	33
FIGURE 4 : ANTÉCÉDENTS DE VIOLENCE ET DE MENACES DE LA PART DE L'AUTEUR·E CONNUS OU NON DE LA POLICE AU MOMENT DE L'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	38
FIGURE 5 : MOYENS UTILISÉS POUR COMMETTRE LES HOMICIDES À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	43
FIGURE 6 : CAUSES (FACTEURS DE RISQUE) D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE SELON L'ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DU SHM	50
TABLEAU 1 : AUTEUR·E·S MULTIPLES, VICTIMES MULTIPLES ET HOMICIDES-SUICIDES PARMIS LES HOMICIDES CONSOMMÉS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	30
TABLEAU 2 : SEXE DES AUTEUR·E·S ET DES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	32
TABLEAU 3 : ORIGINE DES AUTEUR·E·S ET DES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	34
TABLEAU 4 : ORIGINE DES AUTEUR·E·S D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE AVEC OU SANS SUICIDE DE L'AUTEUR·E EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	34
TABLEAU 5 : ALCOOLODÉPENDANCE ET CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS DES AUTEUR·E·S ET DES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	35
TABLEAU 6 : PROBLÈMES PSYCHIQUES PARMIS LES AUTEUR·E·S ET LES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	36
TABLEAU 7 : ANTÉCÉDENTS CRIMINELS DES AUTEUR·E·S ET DES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	37
TABLEAU 8 : STATUT DE LA RELATION ENTRE LES AUTEUR·E·S ET LES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	39
TABLEAU 9 : QUALITÉ DE LA RELATION ENTRE LES AUTEUR·E·S ET LES VICTIMES D'HOMICIDE À L'INTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	39
TABLEAU 10 : MOBILES DES HOMICIDES À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %, PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)	40
TABLEAU 11 : HOMICIDES À L'INTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE COMMIS À LA MAISON, AVEC UNE SEULE VICTIME, AVEC PLUSIEURS VICTIMES ET SUIVIS DU SUICIDE DE L'AUTEUR·E (EN %)	41
TABLEAU 12 : EMPRISE DE L'ALCOOL ET DE STUPÉFIANTS LORS DE LA COMMISSION D'HOMICIDES À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR D'UNE RELATION DE COUPLE EN SUISSE DE 1990 À 2014 (EN %)	41

Synthèse de l'étude

La présente étude a été élaborée sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG pour répondre au postulat Graf 19.3618 « Stop aux féminicides dans le contexte domestique en Suisse. Rapport sur les causes et liste de mesures ». Le mandat portait au premier chef sur la question des causes des homicides dans le contexte domestique ainsi que sur les mesures de prévention possibles. L'accent a été mis sur les homicides commis au sein d'une relation de couple, le couple désignant ici une relation existante ou terminée entre des partenaires, qu'elle soit formalisée ou non par un mariage ou par un partenariat enregistré. Pour répondre aux questions posées, une étude bibliographique étendue a été réalisée, ainsi qu'une analyse détaillée des données du *Swiss Homicide Monitor* concernant la totalité des homicides commis en Suisse sur une période de 25 ans (1990 à 2014). Les résultats ainsi obtenus ont été confrontés à l'appréciation de plusieurs expert·e·s recueillie lors d'entretiens.

Il ressort des sources de données évaluées que le nombre d'homicides en Suisse est faible en chiffres absolus, mais que les homicides au sein d'une relation de couple ont fortement augmenté au cours des dernières années et représentent actuellement environ 40 % de tous les homicides. En comparaison internationale, la Suisse affiche une proportion élevée d'homicides au sein du couple et c'est le seul pays d'Europe dans lequel les homicides ont fait plus de victimes parmi les femmes que parmi les hommes durant les dernières années couvertes par le monitoring (de 2010 à 2014). Les causes principales des homicides dans le couple, c'est-à-dire les facteurs de risque, sont à situer au niveau de la relation entre la victime et l'auteur·e : ce sont la séparation, des antécédents de violence domestique ainsi qu'un comportement de contrôle et de jalousie se manifestant par des actes de stalking de la part de l'auteur·e. D'autres facteurs de risque peuvent s'y ajouter lorsque la relation est potentiellement difficile : l'accès à une arme à feu et la consommation d'alcool de l'auteur·e. Les facteurs de risque relevant des caractéristiques de l'auteur·e sont le sexe masculin, la préexistence d'une addiction ou de maladies psychiques, une aggravation de la situation de chômage ou des difficultés financières ainsi qu'un comportement de contrôle et de jalousie. En outre, les hommes d'origine étrangère sont surreprésentés parmi les auteur·e·s, ce qui conduit à établir un lien entre l'origine et une conception des rapports au sein du couple marquée par l'hégémonie masculine et l'acceptation de la violence.

La violence domestique ayant une issue fatale se distingue de la violence domestique sans issue fatale en ceci qu'elle est plus souvent précédée de menaces de mort et d'actes de violence graves comme la strangulation. En outre, par rapport aux homicides hors du couple, les homicides dans le couple ont plus fréquemment un seul auteur, qui est plus souvent de nationalité suisse, qui est en moyenne plus âgé et qui a moins souvent des antécédents criminels que dans le cas des autres homicides. Il est en outre plus fréquent que l'auteur·e se suicide après avoir tué sa ou son partenaire. Enfin, les homicides dans le couple sont commis plus fréquemment sous l'emprise de l'alcool et dans un environnement privé.

La recherche sur les mesures de prévention des homicides dans la sphère domestique est peu développée et elle se cantonne principalement à la prévention de la violence domestique grave pouvant avoir des conséquences fatales. Ce sont surtout des instruments de prédiction du risque que l'on utilise pour prévenir les délits de cette nature. Or, jusqu'ici, ces instruments n'ont été évalués que partiellement pour la Suisse et aucun n'a été jugé totalement approprié.

Les autres mesures de prévention mentionnées sont les consultations, les mesures juridiques et le développement d'une gestion des menaces.

PARTIE I : INTRODUCTION

1 Objet de l'étude

La forme la plus grave de violence domestique que constituent les homicides de femmes (féminicides) suscite un intérêt croissant à l'échelle mondiale. Bien que les hommes soient globalement plus souvent victimes d'homicides, les femmes représentent environ 77 % des victimes d'homicide au sein de la famille (UN Office on Drugs and Crime, 2011). Ce pourcentage est encore plus élevé si l'on considère uniquement les homicides au sein du couple. En ce qui concerne la Suisse, les chiffres officiels de la Statistique policière de la criminalité indiquent que 88 % des victimes d'homicide de 2009 à 2016 sont des femmes (Scheidegger & Darbellay, 2018). Ces chiffres montrent clairement que les victimes d'homicide dans le contexte domestique sont très majoritairement des femmes.

Les homicides dans le contexte domestique se divisent en plusieurs sous-catégories, généralement désignées dans la recherche par des termes basés sur des racines latines : le *filicide* est le meurtre d'un ou plusieurs enfants, le *parricide* le meurtre du père ou de la mère, le *fratricide* le meurtre d'un frère ou d'une sœur, le *familicide* le meurtre de plusieurs membres d'une même famille (cf. Liem & Koenraadt, 2018 : 2). L'*uxoricide*, enfin, désigne le meurtre du ou de la partenaire intime, mais c'est un terme assez rarement employé. On parle plus souvent d'homicide par le partenaire intime (HPI) ou de féminicide par le partenaire intime (FPI), cette dernière expression désignant le meurtre d'une femme au sein d'une relation de couple. Enfin, chacun de ces sous-types comporte une variante lorsque l'homicide est suivi du suicide de l'auteur-e. Ce phénomène est appelé *homicide-suicide* (cf. Liem, Barber, Markwalder, Killias, & Nieuwbeerta 2011) ou *suicide élargi*, mais ce dernier concept est critiquable car il tait ce dont il s'agit effectivement, à savoir au premier chef d'un homicide, lequel est suivi du suicide de l'auteur-e.

La présente étude répond au postulat Graf 19.3618 « Stop aux féminicides dans le contexte domestique en Suisse. Rapport sur les causes et liste de mesures »¹. Elle porte donc sur les homicides au sein du couple, sans distinction de genre des auteur-e-s et des victimes sauf mention contraire. Comme le souhaite le mandant, l'accent est mis cependant sur les femmes tuées par leur partenaire masculin, c'est-à-dire sur les féminicides par le partenaire intime. Le couple désigne ici une relation existante ou terminée entre des partenaires intimes, qu'elle soit formalisée ou non par un mariage ou par un partenariat enregistré. Lors des travaux de recherche, une sous-catégorisation a été pratiquée lorsque cela a été jugé nécessaire pour répondre aux questions posées, en distinguant les homicides dont les femmes sont les auteures et les hommes les victimes ou bien les homicides dans les couples de même sexe. Il faut également préciser qu'il existe une différence entre les homicides commis au sein du couple et les féminicides : la notion de *féminicide* est plus large dans la mesure où elle englobe les homicides dont les femmes et les filles sont victimes en dehors du couple, comme les meurtres d'honneur (Grzyb, Naudi, & Marcuello-Servós, 2017). De plus, le féminicide a une connotation politique qu'a beaucoup moins l'expression d'homicide au sein du couple (ibid.).

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeff?AffairId=20193618>

2 Questions posées et méthodologie

La présente étude avait pour mandat de mettre en évidence les causes des homicides dans le contexte domestique, les facteurs de risque et les facteurs de protection ainsi que les caractéristiques de la prévention dans ce domaine. En résumé, il s'agissait de répondre à la question de savoir pourquoi ces homicides sont commis et ce que l'on peut faire pour les prévenir.

L'étude devait répondre en détail aux questions suivantes :

- Quelles sont les causes (facteurs de risque et facteurs de protection) des homicides commis dans le contexte domestique ?
- Ces causes présentent-elles des différences par rapport aux autres formes de violence domestique ?
- Les homicides à l'encontre des femmes dans le contexte domestique présentent-ils des spécificités par rapport à d'autres homicides ?
- Les tentatives d'homicide et les homicides consommés présentent-ils des spécificités ?
- Quelles sont les mesures de protection et de prévention mentionnées dans la recherche sur les homicides dans le contexte de la violence domestique et ont-elles été évaluées ?

Pour répondre à ces questions, l'étude comporte trois volets. La première partie fait un vaste tour d'horizon des publications scientifiques pour exposer l'avancement de la recherche sur les causes et sur les caractéristiques de la prévention des homicides dans le couple. Le deuxième volet vérifie la validité pour le contexte suisse des résultats tirés de l'étude des publications européennes mais aussi anglosaxonnes et analyse les points communs et les différences. À cet effet, le corpus a été complété par une analyse des données du *Swiss Homicide Monitor*, une base de données reposant sur des dossiers forensiques, policiers et judiciaires (ministères publics et tribunaux) concernant l'ensemble des homicides commis en Suisse de 1990 à 2014 (Killias et al., 2009) et des entretiens ont été conduits avec des expert·e·s. Le troisième volet de l'étude fait la synthèse des résultats obtenus et présente les recommandations qui en découlent.

PARTIE II : ÉTAT DE LA RECHERCHE SUR LES HOMICIDES DANS LE COUPLE

3 Étude bibliographique

3.1 Remarques liminaires

Les homicides en général et dans le couple en particulier ont été et sont toujours peu étudiés. Cela tient avant tout aux difficultés d'accès aux données. Ces travaux de recherche, en effet, ont besoin de corpus de données étendus, dont la constitution requiert un laborieux travail d'analyse de dossiers. C'est pourquoi, jusque dans les années 90, la recherche dans ce domaine est restée très focalisée sur l'espace américain, où il existait déjà de vastes bases de données concernant les homicides. Ces dernières années, la recherche sur les homicides s'est beaucoup développée en Europe, notamment dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et dans le sud de l'Europe, mais pas dans l'espace germanophone, où il n'existe toujours que peu d'études empiriques importantes sur ce thème². La Suisse, par contre, peut faire état d'une activité de recherche non négligeable depuis les années 2000³, entre autres grâce au développement du *Swiss Homicide Monitor* et aux enquêtes détaillées de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il est important de préciser qu'un nombre assez réduit d'études considèrent l'homicide dans le couple comme une catégorie en soi, mais se penchent sur d'autres formes de ce délit, tels les homicides-suicides, dans lesquels l'auteur-e se tue après avoir tué, ou les homicides au sein de la famille, raison pour laquelle on ne dispose pas toujours de résultats clairs concernant uniquement les homicides au sein d'une relation de couple⁴. C'est pourquoi les chapitres qui suivent présentent les résultats de la recherche européenne des vingt dernières années, mais aussi des données provenant de publications anglosaxonnes qui complètent la recherche européenne sur le même sujet ou qui portent sur des sujets n'ayant donné lieu à aucune publication scientifique en Europe. Viennent ensuite les résultats des études concernant la Suisse. À l'exception des États-Unis et du Canada, le présent rapport n'a pas pris en compte les études menées dans d'autres pays ou sur d'autres continents comme la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou l'Afrique, parce que cela aurait dépassé le cadre imparti. Ont également été exclues les études présentant des faiblesses méthodologiques, par exemple parce que basées sur un nombre réduit de cas. Enfin, les études empiriques sur les féminicides ne faisant pas explicitement la distinction entre le contexte du couple et les autres formes de féminicide ont également été laissées de côté.

² Pour l'Allemagne : Marneros, 2008, Greuel, 2009 ; pour l'Autriche : Haller, 2014.

³ Baggiano, 2004 ; Killias, Dilitz, & Bergerioux, 2006 ; Zoder & Maurer, 2006 ; Levray, 2007 ; Pedvilla, 2008 ; Zoder, 2008 ; Shiferaw et al., 2009 ; Panczak et al., 2013 ; Scheidegger, 2014 ; Scheidegger & Darbellay, 2018. Pour un tour d'horizon complet de la recherche antérieure en Suisse, lire Markwalder, 2012, p. 49 ss.

⁴ Aho et al. 2017 passent en revue les facteurs contextuels des homicides intrafamiliaux.

La recherche bibliographique a été effectuée dans les bases de données de recherche pertinentes (JSTOR, Proquest, Sociological Abstracts, Wiso et PubMed), complétées par la revue *Homicide Studies* et par des recherches sur Google Scholar pour trouver des rapports parus ailleurs que dans les organes usuellement employés pour les publications scientifiques. Les références bibliographiques figurant dans les études prises en compte ont également été exploitées. Enfin, nous avons demandé à des expert·e·s averti·e·s à l'étranger de nous indiquer des ouvrages non publiés dans leur pays⁵.

Ainsi, les homicides visant des femmes sont étudiés dans le cadre la recherche sur les homicides en général, dont nous venons de décrire l'évolution. Mais ce n'est pas tout : ils sont également abordés dans le cadre de la recherche sur la violence domestique, domaine dans lequel le féminicide est considéré comme la forme la plus grave de violence domestique (p. ex. Aldridge & Browne, 2003). Par analogie avec les deux domaines de recherche qui s'intéressent aux homicides à l'encontre des femmes, il existe des approches théoriques différentes pour appréhender ce phénomène. Les approches féministes se concentrent sur le statut de victime de la femme ainsi que sur les notions de pouvoir, de contrôle et de patriarcat, reprenant les schémas explicatifs de la violence domestique (pour un tour d'horizon, lire Graham, Sahay, Rizo, Messing et Macy, 2021). A contrario, les approches criminologiques (ainsi que les approches sociologiques) recourent plutôt à des éléments situationnels pour expliquer les homicides au sein du couple (pour un tour d'horizon, lire Liem et Koenraadt, 2018). Certaines approches globales tiennent compte de ces deux perspectives. C'est le cas, par exemple, du modèle socio-écologique de prévention de la violence (cf. Graham et al., 2021). Ce modèle appréhende les facteurs de risque d'exercice de la violence selon le niveau auquel ils interviennent dans le développement humain (individuel, relationnel, communautaire et sociétal).

Il n'est pas rare que les homicides au sein du couple résultent d'une relation complexe, sur laquelle pèsent des problèmes multiples et dont l'état se dégrade en raison de problèmes de santé, de difficultés économiques, de l'abus de substances, de problèmes psychiques ou de disputes permanentes entre les partenaires (cf. Zara et al., 2019). Mais il existe aussi des cas dans lesquels aucun de ces facteurs n'est présent et où une séparation déclenche pourtant un homicide. Bien que l'on trouve des facteurs expliquant les homicides dans le couple à tous les niveaux du modèle écosystémique, ils sont prédominants au niveau de la relation et au niveau de l'individu (cf. BFEG, 2020a). En outre, il faut bien garder à l'esprit que les facteurs mis en évidence par l'étude bibliographique n'interviennent pas isolément, mais se combinent selon des interactions complexes.

3.2 Résultats concernant les causes

Nous regroupons dans la catégorie des causes tous les facteurs de risque d'homicide au sein du couple. La recherche sur les homicides ne fait pas de distinction claire entre les facteurs de risque et les facteurs de protection. En revanche, ce deuxième sujet est plus souvent étudié dans le contexte de la recherche sur la violence domestique, raison pour laquelle il a été principalement abordé dans le cadre des entretiens avec les expert·e·s.

⁵ Nous avons interrogé la Pr^e Marieke Liem, de l'Université de Leiden aux Pays-Bas, et le Pr Dietrich Oberwittler, de l'Institut Max Planck de Fribourg-en-Brisgau en Allemagne.

3.2.1 Caractéristiques des auteur·e·s

3.2.1.1 *Caractéristiques sociodémographiques*

Il est évident que les caractéristiques sociodémographiques des auteur·e·s d'homicide ne conduisent pas à elles seules à la perpétration de ce délit, mais elles aident à comprendre quelles personnes peuvent avoir une propension à tuer leur partenaire.

Les auteur·e·s d'homicides dans le couple sont majoritairement des hommes tandis que les victimes sont principalement des femmes. En **Suisse**, il y a sept fois plus de femmes que d'hommes parmi les victimes (Scheidegger & Darbellay, 2018).

Vu le faible nombre de femmes parmi les auteur·e·s d'homicide au sein d'une relation de couple, peu d'études s'intéressent aux causes et aux facteurs de risque de cette catégorie d'auteur·e·s. Les études existantes montrent cependant que les femmes qui tuent leur mari ont souvent été victimes de maltraitance émotionnelle ou physique prolongée et qu'elles ont tué pour tenter de se libérer de cette spirale de la violence (Belknap et al., 2012 ; Caman et al., 2016 ; Suonpää & Savolainen, 2019). Il y a une exception : l'étude de Kivivuori et Lethi (2012) compare des hommes et des femmes ayant commis un homicide et indique que les mêmes schémas s'appliquent dans les deux cas : il s'agit de personnes ou de couples qui s'étaient signalés par l'abus de substances, par l'exercice de la violence et par des comportements criminels.

Les hommes qui commettent un homicide à l'encontre de leur partenaire sont en moyenne plus âgés que les autres auteur·e·s d'homicide (Caman, Howner, Kristiansson & Sturup, 2017b), surtout ceux qui se suicident après avoir tué leur partenaire (p. ex. Marneros, 2008 ; Liem & Roberts, 2009 ; Kivivuori & Lethi, 2012). De même, les auteur·e·s sont en moyenne plus âgés que leur victime, constat valable pour la **Suisse** également (Pereira et al., 2013 ; Scheidegger, 2014 ; Scheidegger & Darbellay, 2018).

L'étude bibliographique réalisée aux fins du présent rapport n'a pas permis de mettre en évidence de manière uniforme, en Europe ou en Suisse, la surreprésentation d'une minorité ethnique *particulière* - les comparaisons sont généralement faites entre les individus Afro-Américains, les Hispaniques/Latinos et les Blancs - parmi les auteur·e·s d'homicide dans le couple postulée dans la recherche étasunienne (p. ex. Campbell, Glass, Sharps, Laughon, & Bloom, 2007). Cependant, il est possible de constater que tant les auteur·e·s que les victimes d'homicide dans le couple sont plus souvent issus de la migration si l'on rapporte leur nombre à la proportion de personnes issues de la migration dans la population générale. En ce qui concerne les auteur·e·s, le chiffre est d'environ 40 % (p. ex. Belfrage & Rying, 2004 ; Haller, 2014). Toutefois, il faut relever que la définition de l'origine migratoire varie : alors que l'étude de Belfrage et Rying (2004) parle d'auteur·e·s et de victimes né·e·s à l'étranger, Haller pour l'Autriche fait la distinction entre les étrangères et les femmes issues de la migration. Une étude qualitative de Gloor et Meyer (2009) sur la description de la violence dans les rapports d'enquête policière indique à ce sujet que l'origine culturelle peut conduire à une stéréotypisation de la part de la police et relègue la violence domestique au second plan dans la perception des faits : les épisodes de violence antérieurs sont mentionnés sommairement et ne sont pas interprétés comme de la violence domestique, mais expliqués comme étant une question de mauvaises relations, de personnalité et d'origine culturelle. Dans ce contexte, lorsque la police éta-

blit les faits ou reconstitue un homicide au sein du couple, c'est toujours l'origine des protagonistes, auteur·e ou victime, qui est invoquée comme un aspect de base important pour comprendre l'acte, et non pas la violence domestique en soi (Gloor & Meier, 2009 ; Gloor & Meier, 2011).

Les chiffres pour la **Suisse** montrent que 89 % des personnes suspectées d'homicide dans la sphère domestique – dont 79 % sont des hommes – font partie de la population résidante permanente et que, par conséquent, 11 % n'ont pas de domicile fixe en Suisse⁶. La moitié sont des personnes de nationalité suisse et 38 % sont des personnes étrangères ayant leur résidence permanente en Suisse (Scheidegger & Darbellay, 2018). Rapportée à la population générale, la proportion de personnes étrangères est donc bien plus élevée que celle des personnes de nationalité suisse. Toutefois, l'écart se réduit nettement si l'on prend en compte uniquement les homicides consommés (ibid.). Des analyses plus différenciées montrent en outre que les auteur·e·s présentent le caractère « non-suisse » surtout dans les cas où l'homicide a été précédé de menaces ou de voies de fait, cela indépendamment du fait que la victime soit suisse ou non. En outre, les couples dans lesquels l'auteur·e présumé·e est de nationalité étrangère sont plus souvent en phase de séparation ou déjà séparés. L'image est différente si l'on considère les victimes : au moment des faits, les victimes étrangères étaient moins souvent séparées ou avaient moins souvent exprimé leur intention de quitter leur partenaire (Zoder, 2008).

3.2.1.2 *Contexte social*

Les résultats concernant le contexte social sont hétérogènes et dépendent du niveau auquel sont effectuées les comparaisons. Si l'on compare les auteur·e·s d'homicide dans le couple avec les personnes ayant tué d'autres hommes, les premiers ont une meilleure éducation scolaire, une meilleure situation professionnelle et moins de condamnations pour des délits. Cela a été mis en évidence à plusieurs reprises dans l'espace anglosaxon, pour la Finlande ainsi que pour la Turquie (Emerson Dobash et al., 2007 ; Thomas et al., 2011 ; Emerson Dobash & Dobash, 2015 ; Caman et al., 2017b ; Toprak & Ersoy, 2017). Cette différence n'a toutefois pas été établie pour l'Allemagne : dans ces deux catégories, les auteur·e·s d'homicide présentent un taux de chômage élevé et des problèmes financiers dans 30 % des cas environ (Greuel, 2009).

On obtient un résultat différent si l'on compare les auteur·e·s⁷ d'homicide au sein du couple avec les auteur·e·s de toutes les formes d'homicide, en incluant les personnes ayant tué des enfants. Des études provenant des pays scandinaves montrent que les auteur·e·s et les victimes d'homicide dans une relation de couple appartiennent plus souvent à une couche sociale inférieure. Au Danemark, par exemple, les victimes d'homicide commis par le ou la partenaire sont plus souvent à l'aide sociale que les victimes d'autres homicides (Leth, 2009). L'auteur de

⁶ La population résidante non permanente inclut par exemple les personnes en court séjour, les touristes, les requérant·e·s d'asile et d'autres personnes n'ayant pas leur résidence principale en Suisse toute l'année. Cf. Scheidegger & Darbellay, 2018, p. 9.

⁷ La majorité des études citées portent sur des homicides commis par des hommes et le nombre de femmes auteures d'homicide conjugal est très faible. La seule exception est l'étude comparative finlandaise de Kivivuori et Lethi (2012), qui recense tous les auteurs, femmes et hommes, d'homicides dans le couple commis de 2002 à 2012.

l'étude danoise fait l'hypothèse que cela est également vrai pour les auteur·e·s. Il en va de même en Finlande, où le chômage est plus fréquent parmi les auteur·e·s d'homicide que dans l'ensemble de la population (Kivivuori & Lethi, 2012). Une étude suédoise fait le même constat pour les auteures femmes (Caman et al., 2017a).

Pour la **Suisse**, il a été montré qu'une proportion importante d'auteur·e·s comme de victimes n'avaient pas d'occupation quotidienne en dehors de leur domicile (Zoder, 2008). Selon l'étude de Frei et al. (2011), les auteur·e·s d'homicide sont plus souvent des personnes non suisses, sans formation professionnelle et avec des antécédents de violence. Cependant, on retrouve dans les homicides suivis d'un suicide l'image de l'auteur·e sans histoire, qui ne s'est pas signalé·e préalablement par des actes de violence, domestique notamment, ni par un comportement criminel. Ce type d'homicides concerne principalement des personnes à l'âge de la retraite. Cette tranche d'âge se caractérise par un élément important, le pacte de suicide, dans lequel l'homicide est commis d'entente entre la victime et l'auteur·e.

3.2.1.3 *Maladies psychiques*

Les maladies psychiques figurent souvent parmi les causes d'homicide dans le couple. Dans des pays du sud comme l'Italie, il est fréquent que les troubles psychiques soient invoqués dans les médias comme une « excuse » pour les homicides commis à l'encontre de femmes, comme l'a montré une analyse des médias (Gius & Lalli, 2014). Beaucoup d'études sur les homicides dans le couple mais aussi sur les homicides en général accordent de l'importance à cet aspect, mais en différenciant plus ou moins les pathologies, ce qui se répercute sur l'observation de leur fréquence. Lorsque les troubles psychiques pris en compte sont très étendus et très différenciés, on trouve davantage d'occurrences. C'est le cas, par exemple, dans des études reposant sur les expertises établies suite à des homicides en se basant sur des corpus volumineux de données de psychiatrie forensique. Ainsi, Belfrage et Rying (2004) ont établi qu'un trouble de la personnalité avait été diagnostiqué chez 44 % des auteurs masculins étudiés, contre 27,5 % dans l'étude allemande de Marneros, Reichel et Röttig (2008). Outre les troubles de la personnalité, les pathologies dominantes sont la dépression (Belfrage & Rying, 2004 ; Oram et al., 2013 ; Cechova-Vayleuxa et al., 2013) et la dépendance à l'alcool (Marneros et al., 2008). Pour la **Suisse**, les maladies psychiques sont mentionnées comme cause d'homicide dans 12 % des cas environ, à côté des problèmes financiers et de l'abus de substances (Zoder, 2008).

Selon les études, les personnes ayant commis un homicide sur leur partenaire présentent des troubles psychiques plus souvent (pour la Suède Belfrage & Rying, 2004) ou moins souvent (pour la Suisse Pedevilla, 2008) que les auteur·e·s d'autres homicides. Si l'on compare les personnes ayant commis un homicide au sein du couple avec les auteur·e·s d'infractions de violence non mortelle, les premiers ont des symptômes psychiatriques plus notables. Là encore, ce sont les tendances suicidaires dépressives et les troubles de la personnalité à caractère narcissique ou asocial qui dominent (Marneros, 2008 ; Greuel, 2009 ; Cechova-Vayleux et al., 2013 ; Oram et al., 2013).

En ce qui concerne les maladies psychiques, il est important de préciser que celles-ci sont observées surtout dans les suicides consécutifs à un homicide dans le couple. Dans ce contexte, les études indiquent que les pensées suicidaires et les tentatives de suicide sont plus souvent

considérées comme un risque, en particulier après une séparation (López-Ossorio, González-Álvarez, Loinaz, Martínez-Martínez, & Pinedad, 2021 ; Belfrage & Rying, 2004 ; Liem et al., 2009). Cela a été montré pour la **Suisse** également : même s'il n'a pas été possible de mettre en évidence des diagnostics antérieurs de troubles psychiques chez une majorité des auteur·e·s d'homicide-suicide, des indices donnent à penser que certain·e·s présentaient des symptômes de dépression (Shiferaw et al., 2010 ; Frei et al., 2011).

3.2.1.4 Antécédents criminels

Par rapport aux auteur·e·s d'autres homicides, les personnes qui ont commis un homicide dans le couple ont plutôt moins d'antécédents criminels (Kivivuori & Lethi, 2012 ; Ganpat et al., 2014 ; Caman et al., 2017b ; Toprak & Ersoy, 2017 ; Loinaz et al., 2018). Le taux de condamnations et d'autres comportements criminels antérieurs n'en reste pas moins élevé, surtout en Finlande (Kivivuori & Lethi, 2012). Belfrage et Rying (2004) indiquent en outre pour la Grande-Bretagne que les personnes qui ont tué leur partenaire ont souvent des antécédents criminels en lien avec une dépendance à des substances (Belfrage & Rying, 2004).

Les études qui comparent les homicides au sein d'une relation de couple avec les actes de violence non mortels également commis dans le couple trouvent chez les auteur·e·s de la première catégorie un taux d'antécédents criminels qui est soit plus élevé (Greuel, 2009), soit plus bas (Emerson Dobash et al., 2007), soit équivalent (Weizmann-Henelius et al., 2012).

Pour la **Suisse**, les chiffres montrent que 21 % des auteur·e·s de tentative d'homicide et d'homicide consommé au sein d'une relation de couple (91 cas) avaient été enregistré·e·s par la police au cours des deux années précédentes pour avoir enfreint le Code pénal, dont 37 % à plusieurs reprises (Scheidegger & Darbellay, 2018).

3.2.2 Caractéristiques des victimes

Les victimes ont des caractéristiques sociodémographiques très différentes de celles des auteur·e·s. Elles appartiennent plus souvent à une couche sociale de niveau inférieur⁸ (Leth, 2009), elles ont un niveau de formation moins élevé (Matias et al., 2020) et elles sont plus souvent issues de la migration, dans des proportions allant de 30 % à 50 % (Belfrage & Rying, 2004 ; Haller, 2014). Ces constats valent également pour la **Suisse**, où les étrangères appartenant à la population résidante permanente sont deux fois plus souvent victimes d'un homicide dans le couple que les Suissesses (Zoder, 2008 ; Scheidegger, 2014 ; Scheidegger & Darbellay, 2018). La plupart des victimes femmes appartiennent à la tranche d'âge des 35-39 ans (ibid.).

⁸ L'étude distingue cinq niveaux de classe sociale, mais sans les définir en détail.

3.2.3 Caractéristiques de la relation

3.2.3.1 Séparation

La séparation est considérée comme le principal facteur de risque d'homicide dans une relation de couple. Cet élément est mentionné dans une grande partie des études passées en revue (Belfrage & Rying, 2004 ; Dobash & Dobash, 2011 ; Zoder, 2008 ; Greuel, 2009 ; Liem & Roberts, 2009 ; Haller, 2014 ; Toprak & Ersoy, 2017). Les homicides se produisent davantage durant la phase de séparation d'un couple existant (Zoder, 2008) ou après une séparation spatiale du couple (Greuel, 2009). Ils sont motivés par la peur ou le ressentiment suscités par la séparation. Lorsque l'auteur-e a des tendances narcissiques, il ou elle tue après la séparation afin de restaurer son estime personnelle (Liem & Roberts, 2009). Certaines études mentionnent que les homicides d'un-e partenaire sont majoritairement commis lorsque la relation est encore en cours (Haller, 2014 ; Lameiras Fernandez et al., 2018). Cependant, il n'est pas clair si, dans ce cas, le couple avait déjà éclaté, si l'un de ses membres avait l'intention de partir ou si la victime avait exprimé le souhait d'une séparation. Les deux études portugaises mettent clairement en évidence la séparation ou le souhait de séparation comme cause de l'homicide (Pereira et al., 2013 ; Cunha & Goncalves, 2016). Ainsi, Pereira et al. (2013) montrent que 39 % des actes ont été déclenchés par le contexte d'une séparation (21 cas). Dans 32 % de ces 39%, on a considéré que le passage à l'acte avait été motivé par la jalousie, notamment parce que l'auteur-e avait présumé que le ou la partenaire séparé-e avait débuté une autre relation.

Pour la **Suisse**, il apparaît également que la majorité des homicides d'un-e partenaire sont commis au sein d'une relation en cours (58 %). Dans un quart des cas, la victime et l'auteur-e présumé-e étaient en phase de séparation ; dans 17 % des cas, la séparation était finalisée. Si l'on tient compte du fait que la phase de séparation est courte comparativement à une relation durable, on peut estimer que le nombre de victimes en phase de séparation est élevé en valeur relative (Zoder, 2008). Mais les séparations, qu'elles conduisent ou non à un homicide, comportent un risque de violence élevé, comme l'ont mis en évidence Killias, Simonin et De Puy dans une précédente étude (2005) consacrée à la violence à l'encontre des femmes.

La séparation apparaît comme un facteur de risque important surtout durant la première année, sachant que la majorité des homicides sont commis au cours des trois premiers mois suivant la séparation (Hotton, 2001, in : Dobash et al., 2007). Ce constat tiré de la recherche américaine peut être corroboré en partie pour l'Europe. L'une des deux études portugaises, par exemple, a établi que 57,9 % des homicides d'un-e partenaire avaient lieu dans l'année suivant la séparation (Pereira et al., 2013). L'étude de Greuel (2009) portant sur l'Allemagne apporte un élément intéressant : si l'on fait la distinction entre les délits de violence (tentatives d'homicide) et les homicides au sein d'une relation de couple, on constate que l'escalade de la violence se produit surtout au début de la séparation tandis que les homicides arrivent à un stade ultérieur du processus de séparation. Selon cette étude, un homicide sur deux avait été commis durant la deuxième année de séparation ou après.

Des études plus anciennes avaient analysé en outre la nature de la communauté de vie (mariage ou partenariat) en relation avec le délit d'homicide. Elles estimaient que le risque de se faire tuer par son ou sa partenaire était plus élevé dans une relation hors mariage qu'au sein du mariage (Aldridge & Browne, 2003 ; Johnson & Hotton, 2003 ; Campbell et al., 2007). Les

études récentes ne font plus cette distinction. Cela est vraisemblablement dû au fait que les formes de partenariat autres que le mariage sont devenues courantes et qu'elles ne présentent donc plus d'intérêt pour la recherche.

Par ailleurs, dans les couples où il existe une forte dépendance émotionnelle entre les partenaires, l'homicide est plus souvent suivi du suicide de l'auteur·e. Cela peut s'expliquer entre autres par le fait que l'auteur·e de l'homicide a le sentiment d'avoir tué une partie de lui-même ou d'elle-même, ce qui lui ôte l'envie de vivre (Palermo, 1994, in : Liem & Koenraadt, 2018). Une jalousie malade suite à la séparation est un autre motif pour se suicider après avoir tué sa ou son partenaire (Liem, 2010). Selon Campbell et al. (2007), les homicides d'un·e partenaire sont suivis du suicide de l'auteur·e dans 27 % à 32 % des cas.

3.2.3.2 *Antécédents de violence domestique*

La violence domestique a longtemps été considérée comme le principal facteur de risque d'homicide au sein du couple. L'ouvrage de référence est l'étude de Campbell et al. (2007), qui passe en revue la recherche en Amérique du Nord et mentionne que les antécédents de violence domestique ont joué un rôle, sinon le plus important, dans environ 70 % des homicides d'un·e partenaire. Des études européennes indiquent également que la violence domestique est un facteur de risque (p. ex. Pedevilla, 2008 ; Pereira et al., 2013). Mais des études récentes proposent une analyse plus nuancée, en établissant des distinctions entre différentes catégories de violence et les degrés de gravité de la violence. Dans ces études, les homicides dans le couple sont plutôt considérés comme une catégorie d'homicides que comme un événement clôturant un historique de violence (p. ex. Kiviviuri & Lethi, 2012 ; Loinaz et al., 2018).

La fréquence d'antécédents de violence connus lors des homicides d'un·e partenaire varie, selon les études, entre 11 % et 62 % (Greuel, 2009), la valeur la plus basse étant observée en **Suisse**. Selon les analyses les plus récentes dont on dispose concernant la statistique policière, 31 cas d'homicides dans le couple (11 %) faisaient suite à des actes de violence domestique (connus de la police) commis au cours des 24 mois précédents (Scheidegger & Darbellay, 2018). Ces chiffres se rapportent à la période 2011 à 2015 et incluent tous les cas d'homicides au sein du couple, c'est-à-dire aussi ceux commis par des femmes à l'encontre de leur partenaire masculin, lesquels représentent 11 % des homicides. Beaucoup des couples concernés avaient été enregistrés à plusieurs reprises pour des faits de violence domestique (42 %). Les relations étaient en outre plus souvent terminées qu'en cours (17 % contre 8 % ; *ibid.*). Si l'on détaille les infractions enregistrées au sein de relations terminées, on constate qu'il s'agissait de menaces dans 29 % des cas, de voies de fait dans 26 % des cas et de lésions corporelles simples dans 20 % des cas (*ibid.*).

Ces chiffres faibles en comparaison internationale laissent présumer que les infractions non enregistrées sont nombreuses. Bien que la violence domestique soit poursuivie d'office depuis 2004, il est très fréquent que les procédures soient interrompues et le chiffre des dénonciations par les victimes elles-mêmes est très bas. Il y a de multiples raisons à cela : l'incident peut être considéré comme n'étant pas suffisamment grave, par exemple, ou la victime craint que la situation n'empire (Killias, Staubli, Biberstein & Bänziger, 2011). Il arrive que les personnes qui subissent des violences domestiques s'adressent à des centres d'aide aux victimes (centres LAVI) ou que les épisodes de violence conduisent à une séparation (*ibid.*).

Si les chiffres pour la Suisse sont globalement modérés, ils sont plus élevés en Autriche et en Allemagne. En Autriche, des études portant sur les victimes de violence domestique ayant une issue fatale montrent que 56 % avaient subi des violences antérieurement, dont 77 % selon des schémas fortement ancrés puisqu'ils avaient duré plusieurs décennies (Haller, 2014). Les chiffres pour l'Allemagne sont tout aussi hauts. L'étude de Greuel (2009) a identifié différents types de violence, qui montrent bien l'importance de nuancer les analyses sur ce point aussi. L'étude constate que les homicides ont été précédés d'actes de violence répétés non spécifiques dans environ un cinquième des cas analysés et d'actes de violence systématiques dans un peu plus d'un cas sur cinq. Elle opère une distinction par rapport aux actes de violence uniques, observés dans 10 % des cas, et à la violence situationnelle, représentant 7 % des cas. Plus d'un tiers des auteur-e-s d'homicide au sein d'une relation de couple n'avaient pas d'antécédents connus de violence à l'encontre de leur partenaire (37 %). La violence systématique, constatée dans un tiers des cas, est appelée « terrorisme patriarcal » : la relation se caractérise par une forte asymétrie du pouvoir au sein du couple et par une tendance forte de l'homme à exercer un contrôle excessif sur les activités quotidiennes de sa partenaire (Greuel, 2009, p. 44). L'auteure réfute cependant la thèse d'une dynamique d'escalade de la violence au sein du couple avant l'homicide car on observe une montée en intensité dans seulement 20 % des cas environ.

Des études réalisées hors du continent européen trouvent qu'un nombre élevé de victimes d'homicides dans le couple avaient subi des violences antérieurement, mais ce constat est relativisé par *des études comparatives* incluant d'autres homicides. C'est le cas d'une part des études qui comparent différentes formes d'homicides entre elles. Dans les pays scandinaves, par exemple, les antécédents de violence jouent un rôle sans pour autant être associés explicitement aux homicides au sein d'une relation de couple puisqu'on les retrouve de manière générale dans tous les homicides, y compris ceux commis sur des hommes hors de relations de couple (Kivivuori & Lethi, 2012). Il semble en outre que les auteur-e-s comme les victimes aient souvent un comportement violent (Salmi et al., 2009, in : Weizmann-Henelius et al., 2012). D'autre part, si l'on compare les homicides au sein du couple et les homicides suivis d'un suicide, on observe que les auteur-e-s sans antécédents connus se trouvent avant tout dans le groupe de celles et ceux qui se suicident après avoir commis un homicide dans le contexte domestique (Frei et al., 2011).

Parmi ces études comparatives, celles qui comparent les auteur-e-s de *violence domestique mortelle* et les auteur-e-s de *violence domestique non mortelle* méritent une attention particulière. En Allemagne, il apparaît que les actes de violence précédant les homicides dans le couple sont moins fréquents que les actes de violence commis par des auteur-e-s n'allant pas jusqu'à l'homicide. Mais les différences sont minimales entre les auteur-e-s de ces deux catégories en ce qui concerne le comportement violent en général et les antécédents de violence (Greuel, 2009). Il est cependant important de noter que les escalades de la violence ayant eu une issue fatale ont été bien plus souvent précédées de menaces de mort que les escalades sans issue fatale (ibid.). Une méta-analyse récente fait également apparaître que, de manière générale, les menaces, les menaces avec une arme et les menaces de mort explicites constituent des facteurs de risque importants (Matias et al., 2020). Cela ressort de manière particulièrement frappante de l'étude portugaise de Cunha et Gonçalves (2019), selon laquelle 97 % des personnes ayant commis un homicide dans le couple avaient préalablement menacé leur partenaire de mort ou avec une

arme alors que ce n'était le cas que de 50 % des personnes ayant commis des violences domestiques. D'autres études arrivent à la conclusion que les hommes qui font régulièrement subir des violences physiques à leur partenaire (« hommes battant leur femme ») présentent des caractéristiques similaires à celles d'autres criminels. Ils ont plus souvent commis des infractions pénales et été condamnés pour violence domestique, ils sont plus souvent au chômage ou employés à bas salaire et ils présentent plus souvent des schémas d'abus d'alcool que les auteur·e·s d'homicide dans le couple. En outre, ils sont plus souvent issus de familles éclatées alors que les auteur·e·s d'homicide dans le couple ont plus souvent grandi dans des familles avec une mère au foyer et un père bien payé, c'est-à-dire ayant un travail de col blanc (Dobash et al., 2007).

Il est toutefois important de relever que les antécédents de violence domestique restent souvent non dénoncés et que les chiffres sont donc sous-estimés (Dobash et al., 2007). Il existe également des études qui ne trouvent pas de différences entre les épisodes de violence contre un·e· partenaire selon qu'ils ont une issue fatale ou non (Ossario et al., 2021). La perception de la violence domestique par la victime semble jouer un rôle dans ce contexte. Une étude norvégienne reposant sur des entretiens avec des victimes de violence domestique montre que plus de trois quarts des femmes qui consultent ont eu peur pour leur vie au cours de certaines agressions antérieures (Vatnar & Bjørkly, 2013). Cela laisse présumer que des actes de violence graves sont souvent commis avant un homicide au sein du couple.

Les études portant sur *différentes formes de violence physique* font apparaître que des formes spécifiques de violence telles que la menace avec une arme à feu, la strangulation, les viols durant la grossesse (Dobash et al., 2007 ; Hackenberg et al., 2019) ou l'infliction de blessures requérant une prise en charge médicale prédominant dans la violence mortelle. Les actes de violence comme tirer par les cheveux, gifler, frapper avec les mains, donner des coups de pied, frapper à la tête ou taper la tête contre un mur ou le sol, casser ou abîmer des objets volontairement se produisent plutôt dans le cadre de la violence domestique « ordinaire » (Cunha & Gonçalves, 2016)⁹. Ces formes de violence étaient moins souvent exercées par les personnes qui avaient tué leur partenaire. Les antécédents de violence domestique depuis longue date étaient en outre moins fréquents chez les auteur·e·s d'homicide dans le couple que chez les personnes condamnées pour violence domestique (ibid.).

3.2.3.3 *Comportement de contrôle, stalking*

Outre les antécédents de violence, un comportement de contrôle prononcé de l'auteur·e sur la victime est considéré comme un facteur de risque important d'homicide au sein d'une relation de couple. Cela s'accompagne fréquemment de menaces orales ou écrites (Greuel, 2009). De même, la jalousie joue souvent un rôle important (p. ex. Pedevilla, 2008 ; Shiferaz et al., 2009 ; Toprak & Ersoy, 2017 ; en lien avec la violence domestique : Pichon et al., 2020), de même que la peur d'être quitté·e. Ces deux aspects se rencontrent surtout dans les relations symbiotiques,

⁹ Le déchaînement de violence souvent évoqué dans les médias (lire p. ex. Chapuis, Bienvenu et Lamothe, 2020) n'apparaît pas dans les publications scientifiques et n'est mentionné dans aucune étude empirique.

marquées par une forte dépendance mutuelle entre les partenaires (Liem, Hengeveld, Koenraadt, 2009). Dans ce cas, les mobiles prédominants sont la colère et la vengeance, qui découlent plus d'un malaise personnel que d'un trouble pathologique. Aux yeux de l'auteur·e, l'autre lui appartient (ibid.). Ces motivations expressives ou intrinsèques sont plus fréquentes que dans les homicides hors de la sphère domestique, dans lesquels prédominent les motivations instrumentales ou extrinsèques, c'est-à-dire basées sur un calcul coût-bénéfice « rationnel » (Pedevilla, 2008).

Toutefois, la recherche sur les homicides associe un comportement de contrôle prononcé, la possessivité et la jalousie majoritairement avec les auteur·e-s d'homicide et moins avec les « hommes battant leur femme », c'est-à-dire les auteur·e-s de violence domestique (p. ex. B. Dobash et al., 2007 ; Greuel, 2009). Ce qui est en jeu dans ces schémas de comportement, c'est assez peu la proximité affective avec l'ex-partenaire, mais plutôt la perte de contrôle. L'étude de Greuel (2009) montre que l'ébranlement de l'estime de soi est clairement en cause dans les homicides au sein d'une relation. Les problèmes de couple croissants s'accompagnent d'une déstabilisation cognitive et émotionnelle de l'auteur·e, dont celui-ci ou celle-ci pense ne pouvoir se délivrer qu'en précipitant sa chute par la commission d'un homicide. L'auteur·e agit moins par animosité que pour éviter de devoir admettre son propre échec. C'est la raison pour laquelle l'homicide est souvent suivi du suicide de l'auteur·e (Greuel, 2009, p. 74 s.). Si l'on compare les auteur·e-s de violence domestique et les auteur·e-s d'homicide au sein d'une relation de couple, on observe que les homicides sont moins souvent le résultat d'un accès de violence émotionnelle que celui d'une planification. Le fait que l'homicide peut être considéré comme un envenimement progressif de problèmes antérieurs est corroboré en particulier par l'étude de Monckton Smith (2020), qui esquisse un modèle d'escalade. Mais comme cette étude a été réalisée sans groupe-témoin, il n'est pas possible d'établir avec certitude si ce modèle d'escalade ne pourrait pas s'appliquer aussi aux relations de violence domestique sans issue fatale (pour la critique de Nora Markwalder, voir Käser, 2020). Plusieurs études sur la violence domestique indiquent qu'un comportement de domination et de contrôle associé à un rapport de pouvoir déséquilibré constitue un facteur de risque (cf. Egger & Schär Moser, 2008).

3.2.4 Éléments situationnels

3.2.4.1 *Lieu du crime*

La majorité des homicides à l'encontre d'un·e partenaire sont commis au domicile de l'auteur·e ou de la victime (p. ex. Vatnar & Bjørkly, 2013 ; Caman et al., 2017b). Cependant, les homicides visant les ex-partenaires, sont plus souvent commis dans l'espace public. En Suisse, seulement 16 % des victimes d'un homicide au sein d'une relation en cours sont tuées dans l'espace public alors que c'est le cas de 37 % des victimes dans le cadre d'une relation terminée (Scheidegger & Darbelley, 2018).

3.2.4.2 *Possession d'une arme à feu*

Il a été démontré à maintes reprises que les armes à feu jouent un rôle important dans les homicides. Il ressort d'une récente analyse de la littérature scientifique que l'accès direct à des armes est le principal facteur de risque (Spencer & Stith, 2020). De même, il semble évident

qu'une infraction de violence domestique grave a plus souvent une issue fatale lorsque l'auteur-e recourt à une arme. Selon une étude hollandaise, par exemple, des actes de violence grave ont une issue fatale dix fois plus souvent lorsque l'auteur-e utilise une arme (Ganpat et al., 2013). Il ressort clairement du discours scientifique dans l'espace anglosaxon que la possession d'une arme à feu est considérée comme un facteur de risque important en ce qui concerne les homicides dans la sphère domestique. Pour l'Europe, on peut dire que les homicides dans le couple sont commis avec une arme à feu dans 16 % (Suède, Caman et al., 2017b) à 45 % des cas (Portugal, Pereira et al., 2013), selon la conception des études et des pays. Viennent ensuite les armes tranchantes et les armes d'estoc¹⁰. Dans les pays scandinaves, il semble que l'arme du crime joue un rôle accessoire dans les homicides d'un-e partenaire (Caman et al., 2017b ; Belfrage & Rying, 2004). Les chiffres des études concernant la **Suisse** varient fortement selon la date à laquelle remontent les études et selon qu'elles incluent seulement les homicides consommés ou également les tentatives d'homicide. Une étude portant sur la période de 1979 à 2005 a mis en évidence l'utilisation d'une arme à feu dans 45 % des cas d'homicide au sein d'une relation de couple, dont 31 % étaient des armes militaires (Pedevilla, 2008). Si l'on analyse les délits enregistrés dans la statistique policière de la criminalité (SPC) pour les années 2009 à 2016, on observe que des armes à feu ont été employées dans 17 % des homicides consommés et des tentatives d'homicide dans le couple alors que des armes blanches ont été utilisées dans 39 % des cas et des armes contondantes ou d'estoc dans 5 % des cas (Scheidegger & Darbellay, 2018). Le taux de décès parmi les victimes (67 %) est de loin le plus élevé en cas d'utilisation d'une arme à feu (ibid.). Dans l'étude bâloise de Frei et al. (2006), une arme à feu avait été utilisée dans 30 % des homicides commis dans la sphère domestique.

Il est intéressant de relever également que des armes à feu sont utilisées plus souvent pour commettre un suicide suite à un homicide conjugal. Les chiffres oscillent entre 60 % et 70 % (Belfrage & Rying, 2004 ; Grabherr et al., 2010), ce qui explique que la possession d'une arme puisse être vue comme un risque élevé dans ce contexte (Liem et al., 2011). Pour la **Suisse**, on a également pu observer que les homicides-suicides sont commis bien plus fréquemment avec une arme à feu que les autres homicides dans la sphère familiale et que l'ensemble des autres homicides (82 % contre 31 %, Liem et al., 2011). Les chiffres du recours à une arme à feu pour les suicides-homicides en **Suisse** sont ainsi comparables à ceux des États-Unis (84 %) et nettement supérieurs à ceux des Pays-Bas, où ces cas ne représentent que 37 % (ibid.).

3.2.4.3 Consommation d'alcool et de stupéfiants

Les données concernant l'alcoolisation des auteur-e-s au moment des faits varient selon les études. On trouve des cas fréquents d'alcoolisation de l'auteur-e (et de la victime) pendant les faits (Belfrage & Rying, 2004 ; Greuel, 2009 ; Cechova-Vayleuxa et al., 2013), des cas d'alcoolisation mais pas excessive (Haller, 2014) ou des cas d'alcoolisation moins fréquents que parmi les auteur-e-s de violence domestique sans issue fatale (Dobash et al., 2007 ; Caman et al.,

¹⁰ L'étude de Dobash et al. (2007) ne fait pas de distinction entre les armes et les autres moyens utilisés tels que des objets contondants, des couteaux ou la strangulation. Tous ces moyens sont utilisés beaucoup plus souvent dans les homicides au sein d'une relation de couple que dans les cas de violence domestique non mortelle (76 % contre 8 %).

2017b). Dans le contexte **suisse**, il semble que la consommation d'alcool pendant les faits soit plus élevée dans les cas d'homicide au sein du couple que dans les cas d'homicide hors du couple (Pedevilla, 2008).

Dans les pays scandinaves, les chiffres sont très élevés en ce qui concerne l'abus de substances durant les faits. En Finlande, 44 à 88 % des auteur·e·s étaient sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants durant les faits (Kivivuori & Lethi, 2012 ; Caman et al., 2017b). Au Danemark et en Suède également, les études relèvent un abus de substances fréquent de la part des auteur·e·s, de l'alcool dans la majorité des cas (Belfrage & Rying, 2004; Leeth, 2009). Une étude finlandaise fait exception : elle ne trouve pas de différences significatives (Weizmann-Henelius et al., 2012). Cependant, Kivivuori et Lethi (2012) comme Belfrage et Rying (2004) indiquent que la consommation d'alcool est relativement élevée parmi tous les auteur·e·s d'homicide et qu'il n'y a pas de différences significatives entre les homicides dans le couple et les autres types d'homicides. Kivivuori et Lethi (2012) démontrent cependant que la prévalence de l'abus d'alcool est clairement plus élevée dans toutes les catégories d'auteur·e·s que dans la population finnoise en général. Mais la consommation d'alcool durant les homicides au sein du couple semble plutôt en baisse au fil des années (Caman et al., 2017a). Les résultats de la recherche laissent supposer que l'alcoolisation au moment des faits est bien un facteur de risque général, mais que son importance varie vraisemblablement en fonction des spécificités de la consommation générale d'alcool de la population selon les pays.

3.3 Résultats : mesures de prévention

3.3.1 Généralités

Sont considérées comme des mesures de prévention toutes les mesures susceptibles d'empêcher une infraction et de prévenir la criminalité. La prévention primaire s'efforce d'agir sur les conditions qui président à l'apparition de la violence et porte donc sur les causes, les facteurs de risque et les facteurs de protection tandis que la prévention secondaire s'intéresse aux situations de risque ou de crise dans le but de repérer le plus tôt possible les infractions de violence imminentes et de les prévenir. La prévention tertiaire, enfin, intervient après la commission des infractions de violence et englobe toutes les mesures visant à éviter la récidive et à limiter les conséquences négatives de la criminalité (BFEG, 2020b).

Les facteurs de risque décrits sous le chiffre 3.2 peuvent donc servir de base pour envisager des mesures de prévention primaire. Toutefois, l'étude bibliographique fait ressortir l'existence de deux grands catégories d'auteurs masculins d'homicide au sein du couple (les études évaluées portent sur les hommes auteurs de violence). Il y a d'une part les auteurs qui ont manifesté un comportement de violence (physique comme psychique) à l'encontre de leur partenaire avant l'homicide. Et de l'autre côté les auteurs qui souffrent de la perte de statut consécutive à la cessation de la relation mais qui n'avaient pas manifesté un comportement violent auparavant. Au vu de cette typologie, il paraît pertinent d'envisager la prévention de manière

différenciée. Les auteurs ayant des antécédents peuvent être ciblés par les mesures de prévention en place pour lutter contre la violence domestique¹¹. Par contre, ces mesures ne peuvent pas être efficaces sur la deuxième catégorie d'auteurs puisque ceux-ci n'ont pas d'antécédents de violence. Dans leur cas, il faut étudier des signaux d'alerte différents, comme des tendances suicidaires ou d'autres problèmes de la part de l'auteur, pour pouvoir envisager d'autres mesures de prévention. Mais la recherche ne propose pas d'avancées à ce sujet.

Les publications scientifiques sur les homicides dans le couple s'intéressent essentiellement à la prévention secondaire. Elles portent d'une part sur les instruments d'analyse du risque dans le cadre de la gestion des menaces, particulièrement venant des auteur·e·s ayant des antécédents, et d'autre part sur les mesures juridiques. Quant à la prévention primaire, elle est envisagée principalement en lien avec les victimes.

Globalement, peu d'études abordent les mesures de prévention visant spécifiquement les homicides (hormis les éléments de prévention évoqués ci-après). Le tour d'horizon sera donc rapide. En revanche, les mesures de prévention sont souvent axées sur la violence domestique, raison pour laquelle elles font l'objet de brèves explications ci-après.

3.3.2 Instruments de prédiction des risques

Les instruments d'évaluation des risques sont utilisés depuis longtemps, notamment dans le contexte de la violence domestique. Ils ont pour but d'évaluer au moyen de méthodes standardisées le potentiel de danger et le risque de récurrence des auteur·e·s ayant commis une infraction pénale.

Une partie de ces instruments, dont la majorité proviennent des États-Unis et du Canada, ont été soumis à une analyse d'efficacité empirique, avec des résultats mitigés (Graham et al., 2021 proposent un aperçu général ; les résultats concernant ODARA sont à lire dans Gerth, 2015, p. 126). Ils sont critiqués entre autres parce qu'ils tiennent trop peu compte du contexte social (cf. Walklate & Hopkins, 2019). Une analyse de la version d'ODARA en langue allemande a mis en évidence des effets modérés seulement (Sentürk, Wesemüller & Rettenberger, 2016).

En **Suisse**, on utilise les systèmes suivants dans le travail policier de prévention dirigé vers les personnes : Dynamisches Risiko Analyse System (DyRiAS), Ontario Domestic Assault Risk Assessment (ODARA), Radicalisation Profiling (RA-PROF) et OCTAGON (Simmler, Brunner & Schedler, 2020). ODARA et DyRiAS calculent un potentiel de danger dans le domaine de la violence domestique, à la fois en ce qui concerne la commission de délits de violence et la récurrence. DyRiAS, qui a été développé en Allemagne, tient compte en outre des dynamiques de risque liées aux infractions. Dans ce système, les homicides au sein d'une relation de couple sont considérés non seulement comme la poursuite de la violence domestique, mais comme l'aboutissement d'une dynamique évolutive dont le principe est reconnaissable. OCTAGON se distingue des deux autres instruments d'analyse en ceci qu'il ne calcule pas un risque abstrait à l'aide d'un algorithme. Le risque, c'est-à-dire la situation de danger, est appréciée par l'utilisateur ou l'utilisatrice du système en se basant sur un processus d'analyse préétabli et

¹¹ Corradi et Stöckl (2014) proposent un tour d'horizon de l'évolution des mesures de prévention prises en lien avec la violence domestique dans un certain nombre de pays européens.

sur une représentation graphique (ibid.). Quant à OCTAGON, testé pour la première fois dans le canton de Zurich en 2018, non seulement il analyse la présence de caractéristiques de risque, mais il procède à une évaluation multidimensionnelle du cas individuel pour déterminer, à partir de huit dimensions, s'il est nécessaire d'intervenir et quel est le type de l'auteur-e (Endrass & Rossegger, 2017, 2018 ; SRF 2018).

Une évaluation d'ODARA pour la Suisse, basée sur un échantillon zurichois, a montré que ce système possède un fort pouvoir de discrimination dans la mesure où il a attribué dans 70 % des cas un niveau de danger plus élevé aux auteur-e-s dangereux qu'aux auteur-e-s non dangereux (Gerth, 2015). Mais il est apparu également que le système qualifie de dangereuses un trop grand nombre de personnes non dangereuses lorsqu'on lui demande de faire la distinction entre les auteur-e-s susceptibles de récidive et les auteur-e-s non susceptibles de récidive (Gerth, 2015). Des résultats similaires ont été obtenus pour d'autres instruments d'évaluation du risque (Rossegger, Endrass, Gerth, & Singh, 2014 ; Rossegger, Gerth, Seewald, et al., 2013). Selon Gerth (2015), cela indique que ces outils basés sur des normes canadiennes sont inappropriés pour une utilisation en Suisse. De même, l'évaluation de DyRiAs a montré que cet instrument surestimait le risque de récidive : aucun-e des auteur-e-s classé-e-s dans la catégorie de risque la plus haute n'a commis de récidive durant la période étudiée (ibid.).

Il existe également un instrument appelé Danger Assessment (DA) décrit par Campbell et al. (2005), qui est utilisé en Allemagne dans le domaine de la violence domestique et qui, contrairement aux autres instruments, a été développé spécifiquement pour évaluer le risque d'homicide au sein du couple (Gerth, 2015, p. 121)¹². Greuel (2009) a étudié les éléments utilisés dans DA pour déterminer s'ils pouvaient être rattachés à une typologie de la violence. Elle arrive à la conclusion qu'une séparation, un comportement prononcé de menace ou de contrôle, associé à des actes de stalking et à l'accès de l'auteur-e à une arme à feu sont les caractéristiques les plus souvent présentes dans les cas d'homicide (Greuel, 2009, p. 90). A contrario, les indicateurs classiques de la violence sont plutôt associés à des formes de violence sans issue fatale, qu'elles soient légères ou graves.

La littérature scientifique déplore que ces instruments n'incluent pas dans leurs paramètres des facteurs de risque d'homicide dans la sphère domestique, qui vont au-delà des facteurs de risque de violence domestique. À cet égard, une étude espagnole récente a désigné de nouveaux facteurs de risque. Elle est basée sur l'analyse étendue des données d'un système qui collecte et gère au niveau national toutes les informations, provenant essentiellement de rapports de police, concernant la violence dans le couple dirigée contre des femmes. Les résultats de cette étude conduiront à rajouter des facteurs dans les instruments actuels d'évaluation des risques (Ossario et al., 2021).

Pour pouvoir évaluer le risque que présentent des auteur-e-s de violence domestique au moyen des instruments que nous venons de décrire, il faut qu'il y ait un signalement, par exemple de

¹² Cette information remonte à l'étude de Greuel datant de 2009. Il est donc possible que l'instrument ait cessé d'être utilisé depuis.

la part d'un centre de consultation, ou une intervention, la plupart du temps du fait de la police. Or, beaucoup de cas de violence domestique ne donnent pas lieu à des interventions parce que les agressions ne sont pas signalées. Le fait que les autorités n'ont pas connaissance des actes de violence domestique et n'interviennent pas peut être fatal pour les victimes, a fortiori lorsque ces actes sont graves. C'est pour répondre à cette problématique qu'a été lancé le projet européen IMPRODOVA¹³. Il repose sur un vaste programme de recherche empirique portant sur la manière dont la police et d'autres services de premier recours, comme le personnel médical et les travailleuses et travailleurs sociaux, réagissent à la violence domestique. Les données collectées dans ce cadre sont évaluées pour déterminer quels facteurs peuvent contribuer à améliorer le travail en réseau et la collaboration entre les acteurs de ce type.

3.3.3 Services de consultation

L'évaluation des risques montre que certaines victimes d'homicide dans le couple étaient en contact avec des centres d'aide aux victimes et des refuges pour femmes (Haller, 2014). Cela peut indiquer l'existence d'un potentiel d'amélioration de la protection des femmes dans ces deux cadres. Mais cela peut aussi refléter le fait que certains homicides sont difficiles à éviter tant que les auteur-e-s sont libres de leurs mouvements.

La réalisation d'une évaluation du risque suppose que le ou la futur-e auteur-e ou la victime sont rentrés en contact avec un service officiel. Et bien sûr, il n'est possible de prodiguer des conseils que lorsqu'il y a des antécédents de violence domestique et avant que la violence n'ait une issue fatale. Cela concerne à la fois la victime et l'auteur-e. Pour rentrer en contact avec les personnes concernées par des violences graves, on peut envisager de s'adresser de manière plus ciblée aux femmes qui se rendent dans un service d'urgence médicale (Mamo et al., 2015). Cependant, l'étude bibliographique montre que les auteur-e-s potentiel-le-s ne sont pas identifiables uniquement par leurs actes de violence dans la sphère domestique. Les maladies psychiques jouent également un rôle. Cela ouvre deux pistes. D'une part, il serait utile que des initiatives soient prises pour encourager les personnes atteintes de maladies psychiques à faire appel à des services psychosociaux et à suivre des traitements psychiatriques ou psychothérapeutiques. D'autre part, il est intéressant de favoriser la collaboration dans ce contexte entre les différentes autorités, par exemple entre les services psychosociaux, la police, les services sociaux et le service de lutte contre la violence domestique (Oram et al., 2013).

Des études, conduites surtout en Europe du sud, montrent d'une part que beaucoup de femmes et de futures victimes ne sont pas conscientes du risque auxquelles elles sont exposées. D'autre part, le fait que la violence domestique grave est une infraction est insuffisamment connu, ce qui est vu comme l'une des raisons expliquant l'absence de plaintes formelles (Bosch-Fiol & Ferrer-Perez, 2020). Cependant il apparaît également que les femmes qui ont recouru à des mesures de protection ne sont pas épargnées par les homicides. En Espagne, elles sont 13 % dans ce cas (ibid.). Il en va de même en Italie, où plus d'un tiers des Italiennes

¹³ <https://www.improdova.eu/>

interrogées pour une étude ont déclaré avoir subi de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire des violences qu'elles qualifient de « très sérieuses », durant lesquelles elles ont eu peur d'être tuées. Et pourtant, seule une petite partie de ces femmes étaient au courant que ces actes pouvaient être poursuivis pénalement (Carabellese et al., 2014). Les auteur·e·s de l'étude en concluent qu'il faut faire davantage de sensibilisation au sujet des risques de violence domestique grave et d'homicide au sein du couple. Mais il est également important de faire prendre conscience du fait que de pareils actes sont absolument injustifiables et qu'ils sont passibles de sanctions pénales.

En **Suisse**, il existe une variété d'offres de consultation et de programmes de lutte contre la violence (voir le tour d'horizon proposé par Egger, 2008). Mais les études scientifiques publiées ne permettent pas de déterminer quelle proportion de victimes d'homicide étaient déjà en contact avec des offres de consultation.

3.3.4 Mesures juridiques

En Suisse, les moyens juridiques mis en œuvre pour lutter contre la violence domestique sont multiples : le droit pénal et le droit civil sont mis à contribution au niveau fédéral et les législations cantonales prévoient des dispositifs de protection. Ainsi, différentes mesures policières peuvent être prononcées à l'encontre des auteur·e·s dans les cas de violence domestique, comme l'expulsion ou l'interdiction de périmètre ou de contact (BFEG, 2019). Mais une évaluation de l'application et des effets de l'article 28b du Code civil a montré que cette disposition n'était que rarement invoquée, que ce soit face à la violence domestique ou face au stalking (Gloor, Meier, & Büchler, 2015). En outre, il est apparu que le non-respect des mesures de protection ordonnées était fréquent, sans que cela soit suivi de sanctions à l'encontre des auteur·e·s (ibid.). Les mesures instaurées en Autriche ont également été soumises à une évaluation. Il en ressort qu'elles n'ont qu'un effet limité car des homicides avaient été commis alors que plusieurs mesures étaient en place et avaient donc en fin de compte échoué à empêcher l'homicide (Haller, 2014).

Pour mieux protéger les victimes, le Ministère public ou le tribunal peut en outre, depuis le 1^{er} juillet 2021, ordonner aux auteur·e·s de violence domestique de participer à un programme socio-éducatif. Toutefois, l'efficacité de cette modification de la loi n'a pas été testée au préalable au moyen d'une étude randomisée. Dans une étude randomisée empirique, on répartit les participants aléatoirement entre un groupe suivant un programme socio-éducatif et un groupe ne bénéficiant pas de cette intervention. La répartition aléatoire permet de déterminer avec certitude si l'intervention entraîne un changement significatif dans le comportement des personnes qui ont participé au programme et donc si le programme a eu ou non un effet indépendamment de causes extérieures. Sans étude randomisée, il est impossible de démontrer avec certitude l'efficacité d'un programme puisque son impact peut avoir été influencé par des causes extérieures (p. ex. un groupe de participants plus motivé et donc présentant un risque moindre). Faute d'études randomisées de qualité, les programmes socio-éducatifs destinés aux auteur·e·s de violence domestique sont jugés efficaces ou bien inefficaces selon les approches et les méthodes employées pour les évaluer (cf. Jacquier, 2016).

L'étude bibliographique montre que le comportement de contrôle de l'auteur-e est considéré comme un facteur de risque déterminant. On peut donc légitimement se demander si le *stalking* ne devrait pas être érigé en infraction pénale. L'infraction de contrainte peut être invoquée en cas de *stalking*, mais elle est apparemment assez peu appropriée car, dans ce contexte, les obstacles à une condamnation restent nombreux (Egger, Jäggi, & Guggenbühl, 2017).

3.3.5 Éléments situationnels

La prévention situationnelle de la criminalité a pour but d'empêcher l'instauration de structures donnant l'occasion de commettre des délits, par exemple en supprimant les moyens de commettre un délit ou le gain attendu d'un délit ou en améliorant la surveillance des objets visés par des délits (Clarke & Mayhew, 1980). Dans le contexte de la violence domestique, les publications scientifiques mentionnent par exemple une limitation de l'accès à des *armes à feu*. Le fait qu'une issue fatale est plus probable si une personne est agressée avec une arme à feu que si elle reçoit des coups de couteau, par exemple, a déclenché un débat sur l'accès légal aux armes qui prend de l'ampleur. L'étude bibliographique montre que, dans le contexte de la violence domestique, les armes à feu jouent un grand rôle en particulier dans les homicides qui font d'autres victimes en plus du ou de la partenaire, par exemple les enfants. Les auteur-e-s d'homicide qui se suicident ensuite utilisent en général une arme à feu eux aussi. Il semble donc judicieux de restreindre l'accès aux armes à feu non seulement pour les auteur-e-s potentiel-le-s qui se sont signalé-e-s par des menaces et des actes de violence domestique graves, mais aussi pour les hommes suicidaires et dans ce cas pas seulement dans un but de prévention du suicide mais aussi pour éviter des homicides au sein de la famille (Liem et al., 2009 ; Shiferaw et al., 2010 ; Frei et al., 2011).

3.4 Bilan intermédiaire

Les différentes causes entrant en jeu dans les homicides au sein d'une relation de couple font apparaître des facteurs de risque et des facteurs de protection. L'étude bibliographique montre l'importance cruciale de certains éléments de la relation. Les principaux facteurs de risque désignés sont une séparation finalisée ou annoncée et des antécédents de violence domestique. Les actes de violence physique grave, par exemple des viols durant la grossesse ou une strangulation, sont considérés comme des facteurs de risque importants. Les menaces de mort sont également considérées comme marquantes. Par ailleurs, des formes d'oppression psychique, comme les comportements de pouvoir et de contrôle ou le *stalking*, apparaissent comme constituant des menaces graves. Les caractéristiques des auteur-e-s (mais aussi en partie celles des victimes) rentrent également en jeu dans les homicides au sein du couple car ceux-ci, lorsqu'ils sont précédés d'actes de violence domestique, sont plutôt le fait de personnes ayant un statut socio-économique défavorisé et une éducation scolaire ou une formation professionnelle limitées. L'origine joue également un rôle : les personnes étrangères sont surreprésentées parmi les auteur-e-s. Il y a cependant une exception : les personnes qui se suicident après avoir tué leur partenaire ou ex-partenaire et éventuellement les enfants sont plutôt favorisées sur le plan socio-économique, un aspect qui a pu être mis en évidence surtout en ce qui concerne la Suisse.

Les troubles psychiques sont un sujet important dans la recherche sur les homicides dans le couple. L'étude des publications s'intéressant aux troubles psychiques en tant que cause d'homicides au sein d'une relation de couple montre que les dépressions et les troubles de la personnalité prédominent tandis que les troubles comme la schizophrénie sont plutôt rarement représentés. Les troubles narcissiques de la personnalité, en particulier, peuvent être vus comme un comportement de contrôle et une recherche de domination. On rencontre parfois des dépendances aux stupéfiants. La consommation d'alcool, par contre, est davantage étudiée comme un élément situationnel jouant un rôle dans le passage à l'acte. Il n'est pas possible de dire clairement dans quelle mesure une consommation d'alcool accrue peut être vue comme un facteur de risque car les résultats des études sont hétérogènes. En revanche, la possession d'une arme à feu est un élément situationnel essentiel. Lorsqu'une arme à feu est utilisée, l'intention de tuer a de fortes probabilités d'aboutir. Les armes blanches, par contre, laissent aux victimes des chances de survie nettement supérieures. Enfin, il est clair également que les homicides dans le couple ont majoritairement lieu à domicile, hormis dans le cas des couples séparés, où les homicides ont lieu plus souvent dans l'espace public.

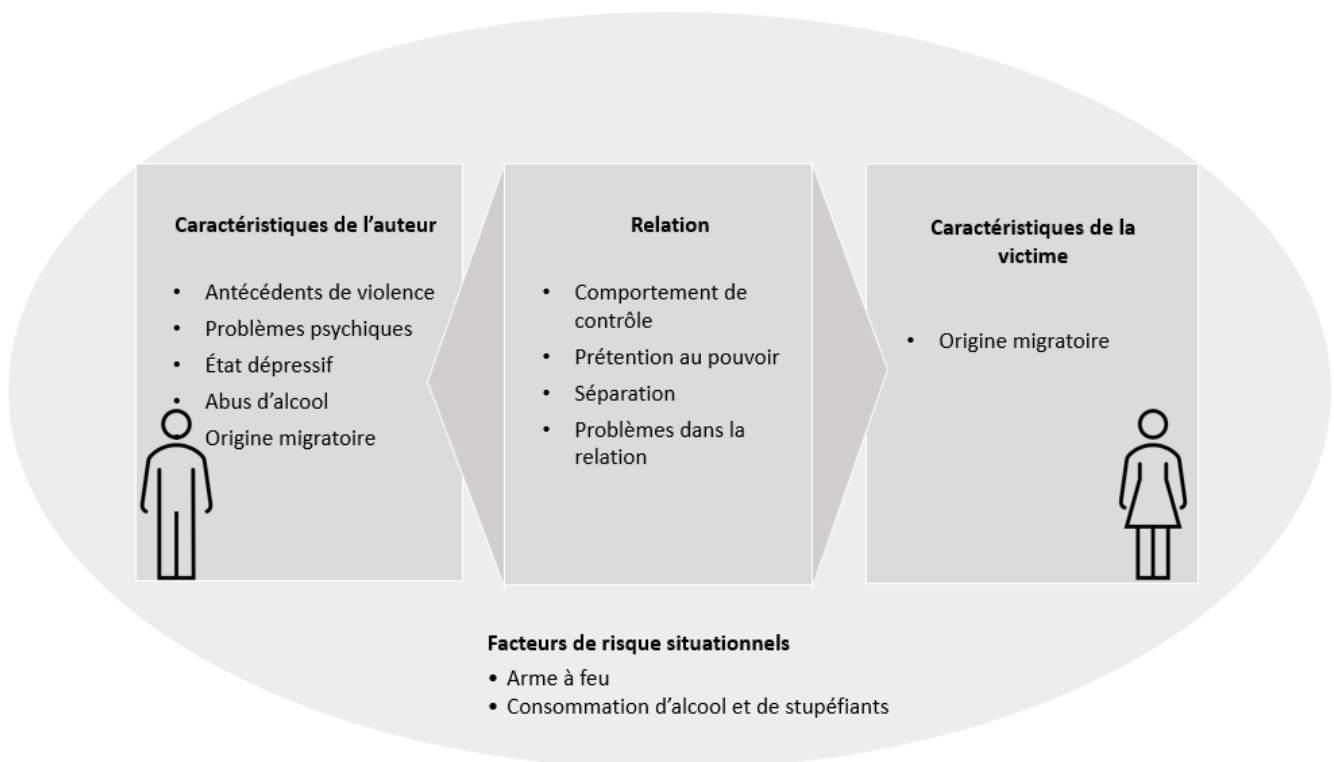
Les auteur·e·s qui tuent leur partenaire ou ex-partenaire se répartissent globalement en deux catégories. D'un côté, il y a celles et ceux qui, avant les faits, ont exercé des violences physiques ou psychiques graves sous la forme de comportements de contrôle. De l'autre, il y a celles et ceux chez qui la séparation peut être reliée à une perte de statut et à un ressentiment dépressif mais qui n'ont pas commis de violence à l'encontre de leur partenaire avant l'homicide. C'est dans cette deuxième catégorie que se trouvent les auteur·e·s qui se suicident et qui, souvent après avoir tué leur partenaire et tuent aussi les enfants. Cette distinction est importante surtout du point de vue de la prévention : alors que les mesures usuelles de lutte contre la violence domestique atteignent les auteur·e·s qui ont des antécédents de violence connus, les possibilités de prévention auprès des auteur·e·s de la seconde catégorie, les personnes sans antécédents de violence connus, sont limitées. Pour cette catégorie, il faudrait plutôt agir au niveau de la société promouvant l'égalité des sexes. De cette manière, il est également possible de combattre les idées qui considèrent la séparation comme un affront personnel ou une perte de statut.

La Figure 1 propose une vue d'ensemble complète des différents facteurs de risque d'homicide au sein du couple identifiés dans les publications scientifiques. Il met en avant la *relation* marquée par un comportement de contrôle et une prétention au pouvoir de la part de l'auteur·e. Dans les constellations de ce type, la séparation est considérée comme un facteur de risque élevé.

Du côté des *auteur·e·s*, l'exercice de la violence avant les faits joue un rôle, mais c'est surtout la violence grave qui est considérée comme un facteur de risque. Dans ce contexte, la consommation d'alcool ou une dépendance à l'alcool sont pertinentes car elles favorisent les actes violents en abaissant les seuils d'inhibition. En ce qui concerne l'origine, les études font apparaître que les personnes étrangères sont surreprésentées parmi les auteur·e·s par rapport à la population suisse. Les troubles psychiques sont également un facteur de risque d'homicide conjugal. D'une part, des pathologies comme la schizophrénie ou les troubles du comportement peuvent s'accompagner d'un comportement de contrôle. D'autre part, les dépressions sont également considérées comme un risque car il est fréquent que les auteur·e·s se suicident

après avoir tué leur partenaire et/ou les enfants. La recherche sur les *victimes* d'homicide au sein du couple est assez maigre, raison pour laquelle on ne dispose que d'informations marginales en ce qui concerne les facteurs de risque. Elle confirme néanmoins que les victimes, comme les auteur-e-s, sont de nationalité étrangère dans des proportions supérieures à la moyenne. En ce qui concerne les facteurs de risque situationnels, enfin, il est apparu que le fait de disposer d'une arme à feu ainsi que la consommation d'alcool et la consommation de stupéfiants pouvaient être considérés comme des facteurs de risque susceptibles d'aggraver des constellations défavorables et des éléments pesant déjà sur la relation.

Figure 1 : Vue d'ensemble des facteurs de risque d'homicide au sein du couple pour les auteurs masculins et les victimes féminines



Comme mentionné plus haut, les mesures de prévention peuvent avoir une portée avant tout lorsque les auteur-e-s ont des antécédents de violence connus. Il en découle que les publications scientifiques qui s'intéressent aux mesures de prévention étudient principalement la gestion des menaces, en mettant l'accent sur les instruments de prédiction des risques. Ces instruments, conçus majoritairement aux États-Unis et au Canada, sont également utilisés en Suisse. Les rares études empiriques de leur efficacité montrent que le système DyRiAS développé en Allemagne est plus adéquat pour la Suisse que le système canadien ODARA. Mais l'instrument allemand montre des défaillances en ce qui concerne la prédiction de la récidive car il a tendance à surestimer le danger de récidive. Cela remet en question la proportionnalité de cet instrument. Toutefois, pour pouvoir évaluer la dangerosité d'auteur-e-s potentiel-le-s, il faut que ces personnes aient été enregistrées par la police ou par des centres de consultation. Les centres de consultation sont importants surtout pour les victimes de violence domestique,

qu'ils peuvent aider à se libérer de leur entourage dangereux. Dans ce contexte, l'information joue un rôle important, notamment en ce qui concerne les possibilités juridiques. Or, la recherche sur la violence domestique montre que beaucoup de femmes qui en sont victimes ne cherchent pas de l'aide, soit par peur ou parce qu'elles ne connaissent pas l'existence des centres de consultation. Des études montrent à ce sujet que les victimes de violence domestique grave peuvent être jointes dans les institutions médicales. Dans les pays nordiques, par exemple, on a développé à cet effet des instruments de dépistage revêtant la forme de tests standardisés pour évaluer le niveau du risque d'homicide auquel sont exposées les femmes concernées.

PARTIE III : LES HOMICIDES AU SEIN DU COUPLE EN SUISSE

4 Analyse des données

4.1 Base de données et méthode

Le Swiss Homicide Monitor (SHM) est une base de données répertoriant tous les homicides commis intentionnellement en Suisse de 1990 à 2014. Il ne recense donc pas les tentatives d'homicide. Les informations au sujet des cas proviennent des dossiers de la justice, de la police et des instituts de médecine légale et présentent ainsi un degré de détail nettement supérieur à celui des statistiques officielles. Cela permet donc de réaliser des analyses spécifiques concernant les auteur·e·s, les victimes, les circonstances du crime et la suite de la procédure en établissant des distinctions selon les types d'homicides.

Comme la présente étude porte principalement sur les homicides au sein du couple, en mettant l'accent sur les victimes féminines, nous avons sélectionné dans le SHM tous les cas dans lesquels il existait une relation de couple entre au moins l'un ou l'une des auteur·e·s et l'une des victimes. Cependant, dans certaines constellations, le ou la partenaire n'est pas la seule victime de l'homicide car d'autres personnes ont également été tuées (p. ex. les enfants ou d'autres membres de la famille). Il y a donc dans les dossiers du SHM une petite proportion de cas dans lesquels il n'y a pas de relation de couple entre les auteur·e·s (3 %) et les victimes (12 %). Pour qu'il n'y ait pas de distorsion des résultats dans ces cas, les analyses ont été effectuées au niveau des cas. Ainsi, à de rares exceptions près, on a pris en compte dans les analyses uniquement les dossiers dans lesquels la victime principale et l'auteur·e principal·e avaient une relation intime. La catégorie des homicides au sein du couple a ensuite été mise en regard avec tous les autres homicides, catégorisés comme des homicides hors d'une relation de couple. Cette catégorie inclut les homicides contre d'autres membres de la famille mais aussi – et surtout – les rixes dans la vie nocturne, entre particuliers ou dans le milieu criminel (Markwalder & Killias, 2012). La comparaison permet de comprendre en quoi les homicides dans le couple se distinguent des homicides hors du couple et quelles sont leurs caractéristiques spécifiques.

Si l'on met en relation deux variables, il en résulte presque toujours un écart, aussi faible soit-il. La question est : cet écart pourrait-il être un effet du hasard ou exprime-t-il une corrélation « véritable », c'est-à-dire significative, entre les variables. Dans le domaine de travail des sciences sociales, il est d'usage de qualifier de significative une corrélation dont il est probable qu'elle n'est pas due au hasard avec une marge d'erreur (p) inférieure ou égale à 5 % ; dans le cas contraire, on parle de corrélation non significative (n.s.). Le niveau de signification, c'est-à-dire la valeur utilisée pour mesurer la force de la corrélation, comporte habituellement trois échelons : on dit que la corrélation est significative quand $p \leq 0,05$ (*), très significative quand $p \leq 0,01$ (**) et hautement significative quand $p \leq 0,001$ (***). C'est l'échelle employée dans le présent rapport.

4.2 Résultats

4.2.1 Constellations et évolutions des homicides au sein du couple

Pendant la période étudiée (1990 à 2014), le SHM a recensé 1330 homicides consommés impliquant 1491 victimes et 1426 auteur·e-s. Sur ce nombre, 425 sont des homicides au sein du couple (32 %), avec 479 victimes et 442 auteur·e-s (voir Tableau 1). Dans 35 cas, les circonstances du crime n'ont pas pu être catégorisées, raison pour laquelle ces cas ont été exclus des analyses. La quasi-totalité des homicides au sein du couple sont commis par une seule personne (97 %, N = 399). Les constellations où le crime est perpétré par plusieurs personnes sont plus rares que pour les homicides hors d'une relation de couple (3 % contre 7 %, $p = **$). De même, le nombre de victimes est limité à une personne dans la majeure partie des cas (92 %, N = 390), ce en quoi les homicides au sein du couple se différencient peu des homicides hors du couple (8 % contre 7 %, $p = n.s.$).

Un élément est particulièrement pertinent dans le cadre de la présente étude : plus d'un quart des homicides dans le couple se terminent par le suicide de l'auteur·e (27 %) et sont donc considérés comme un homicide-suicide (Tableau 1). Dans le cas des homicides-suicides, il est plus fréquent que l'auteur·e tue plusieurs victimes que lorsqu'il ne se suicide pas après les faits (17 % contre 5 %, $p = ***$). Lorsqu'il y a plusieurs victimes, ce sont dans la quasi-totalité des cas le ou la partenaire et les enfants du couple (lire à ce sujet le ch. 4.2.2.1.).

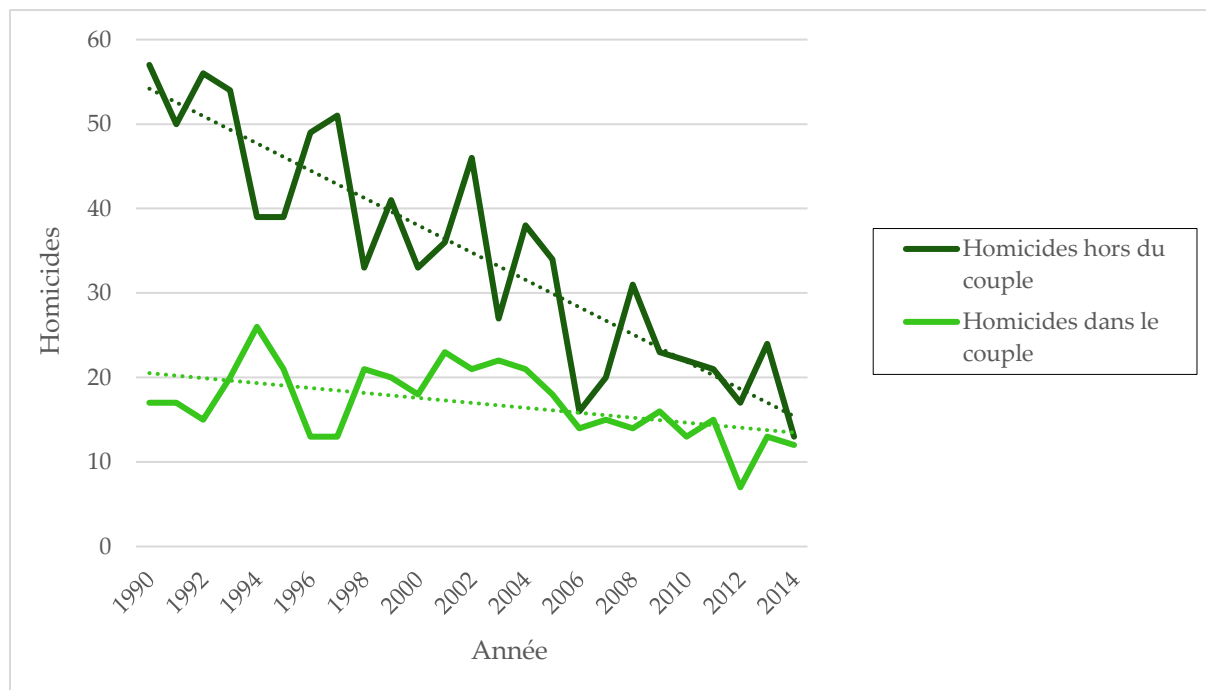
Tableau 1 : Auteur·e-s multiples, victimes multiples et homicides-suicides parmi les homicides consommés à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Homicides dans le couple N = 425	Homicides hors du couple N = 870	p
Auteur·e-s multiples	2,7	7,1	**
Victimes multiples	8,2	7,1	n.s.
Homicides-suicides	27,4	4,8	***

Alors que les homicides hors d'une relation de couple ont fortement reculé en Suisse au cours des 25 dernières années, le nombre des homicides au sein d'une relation de couple est resté plus ou moins stable pendant la même période (Figure 2). Cela a fait grimper la part relative des homicides dans le couple par rapport au nombre total d'homicides, qui s'établit autour de 40 % depuis 2010. **En comparaison européenne, la Suisse est désormais le seul pays dans lequel les homicides ont fait plus de victimes féminines que de victimes masculines au cours des dernières années mesurées (2010 à 2014) et où les femmes en âge d'exercer une activité professionnelle ont une mortalité par homicide supérieure à celle des hommes** (Suonpää et al., en préparation). Ce résultat – nous l'avons dit – s'explique par le fort recul des homicides commis hors de la sphère domestique, dont les victimes sont principalement des hommes. Comme le nombre d'homicides dans le couple ayant principalement des femmes

comme victimes est resté stable pendant la même période, il affiche une augmentation démesurée en valeur relative.

Figure 2 : Évolution des homicides à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (chiffres absolus, y compris pointillés matérialisant la tendance)



Cette évolution en Suisse respecte deux « lois » établies au milieu des années 2000 par le criminologue finlandais Veli Verkko concernant les homicides en comparaison internationale : 1) Selon la « loi dynamique », les homicides dans la sphère domestique, dont les victimes sont généralement des femmes, sont relativement stables dans la durée et les variations de leur valeur relative sont donc dues à une hausse ou à une baisse du nombre d'homicides entre hommes. 2) Selon la « loi statique », dans les pays où le nombre d'homicides est faible, la proportion de femmes parmi les victimes est élevée et, inversement, dans les pays où le nombre d'homicides est élevé, la proportion de femmes parmi les victimes est faible (Verkko, 1951, in : Kivivuori, 2016).

4.2.2 Caractéristiques des auteur·e·s et des victimes

4.2.2.1 Sexe

La proportion de femmes parmi les victimes d'homicides dans le couple est bien plus élevée que dans les autres catégories d'homicides (87 % contre 24 %, $p = ***$), ce qui n'est pas surprenant et coïncide avec les ouvrages scientifiques étudiés (cf. ch. 3.2.1). À contrario, les hommes sont plus souvent tués hors de la sphère domestique (Tableau 2). Les homicides au sein du couple commis sur des femmes représentent 28 % de tous les homicides en Suisse. Néanmoins, les hommes prédominent parmi les auteur·e·s avec une proportion de 90 %, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'une relation de couple. Les 10 % d'homicides dans le couple commis

par des femmes ont principalement le partenaire pour seule victime (40 cas). La victime était un autre membre de la famille dans deux cas seulement et une partenaire dans un seul cas. Les homicides commis dans la sphère privée par des femmes, lorsqu'ils ne visent pas le partenaire, ont principalement pour victime les enfants de l'auteure. Ainsi, 77 % des homicides d'enfants en bas âge (moins d'un an) sont commis par des femmes et les victimes sont en très grande majorité des nouveau-nés. Il est à noter que, selon l'article 116 du Code pénal, seul l'infanticide commis par la mère immédiatement après l'accouchement constitue un néonaticide. On précisera encore que les femmes qui commettent des homicides sont relativement rares, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'une relation de couple.

Tableau 2 : Sexe des auteur·e·s et des victimes d'homicide à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

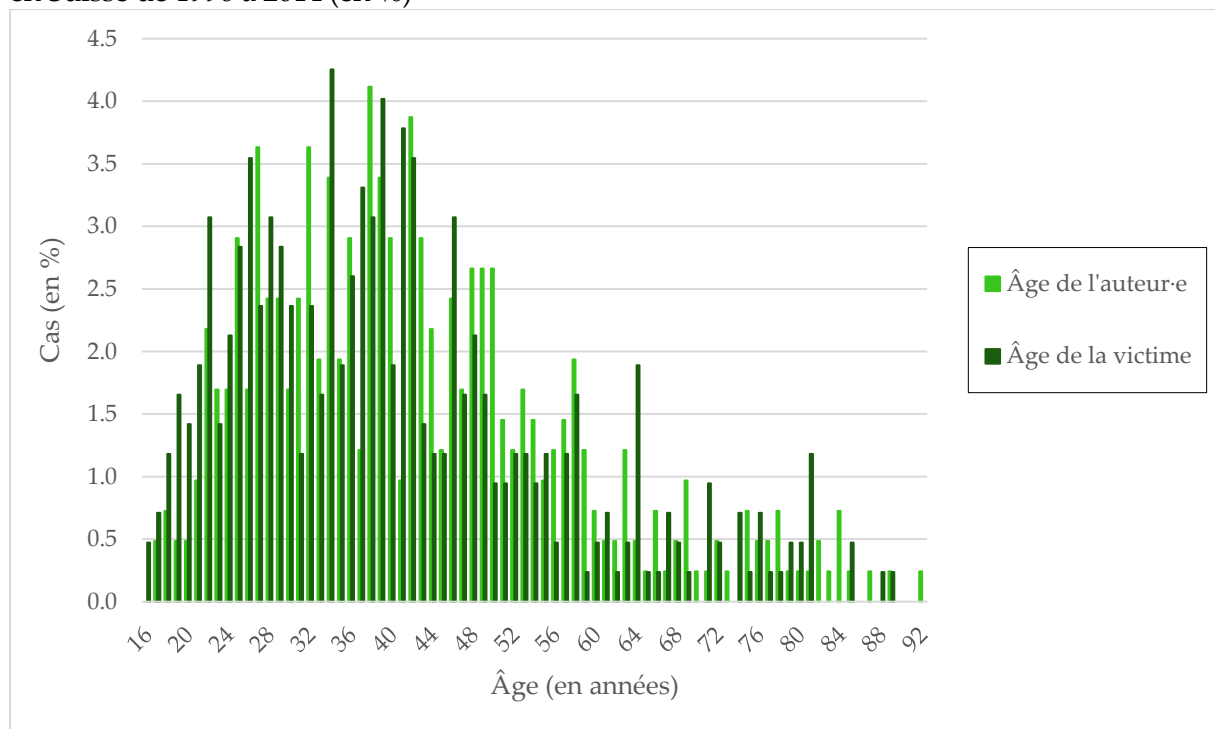
	Homicides dans le couple	Homicides hors du couple	p
Auteurs hommes	89,9	90,2	n.s.
Auteures femmes	10,1	9,8	n.s.
Victimes hommes	13,2	75,8	***
Victimes femmes	86,8	24,2	***

Si l'on considère les cas d'homicide dans le couple commis par un homme (N = 382), seulement 4 % des partenaires tués sont des hommes. Dans 96 % des cas, les victimes sont des femmes. La partenaire reste généralement la seule victime (87 %), mais l'homme tue aussi d'autres personnes, la plupart du temps ses propres enfants, dans 9 % des cas.

4.2.2.2 Âge

Les auteur·e·s d'homicides au sein d'une relation de couple sont en moyenne un peu plus âgés que les auteur·e·s d'homicides hors d'une relation de couple (43 ans contre 32 ans, $p = ***$). En revanche, l'âge des victimes est comparable dans les deux types d'homicides (Figure 3). Cela s'explique sans doute par des différences dans les situations de vie : pour commettre un homicide conjugal, il faut d'abord avoir vécu en couple (concubinat ou mariage) pendant un certain temps, ce qui suppose déjà d'avoir atteint un certain âge. En outre, les homicides commis suite à des rixes ou dans le milieu criminel le sont principalement par de jeunes hommes, ce qui accentue la différence d'âge par rapport aux auteur·e·s d'homicides au sein du couple.

Figure 3 : Âge des auteur·e·s et des victimes d'homicide à l'intérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)



4.2.2.3 Origine

Les victimes et les auteur·e·s d'homicides sont un peu plus souvent de nationalité suisse lorsque l'homicide est commis au sein d'une relation de couple que lorsqu'il est commis en dehors, mais les différences sont faibles (Tableau 3). On trouve une proportion importantes d'auteur·e·s suisses dans les homicides au sein du couple suivis du suicide de l'auteur·e (Tableau 4) : dans trois cas sur quatre, ce type d'homicide est commis par une personne de nationalité suisse. Globalement, les personnes étrangères sont surreprésentées parmi les auteur·e·s et les victimes par rapport à leur importance relative dans la population : 44 % des auteur·e·s et 37 % des victimes ont une autre nationalité que la nationalité suisse. Ce résultat est cohérent avec les informations apportées par l'étude bibliographique, qui aboutit également au constat d'une surreprésentation des auteur·e·s et des victimes ayant une origine migratoire (cf. ch. 3.2.1.1).

Tableau 3 : Origine des auteur·e·s et des victimes d'homicide à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Homicides dans le couple	Homicides hors du couple	p
Auteur·e·s de nationalité suisse	55,9	48,0	*
Victimes de nationalité suisse	63,1	53,3	*

Tableau 4 : Origine des auteur·e·s d'homicide à l'intérieur d'une relation de couple avec ou sans suicide de l'auteur·e en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Pas d'homicide-suicide	Homicide-Suicide	p
Auteur·e·s de nationalité suisse	48,9	75,5	***

4.2.2.4 Situation sociale, religion, consommation de substances et troubles psychiques

L'étude bibliographique a montré que les auteur·e·s d'homicide dans une relation de couple sont souvent confrontés au chômage (cf. ch. 3.2.1.2). Dans les données du SHM, 61 % des auteur·e·s et 58 % des victimes ont une activité professionnelle, 16 % des auteur·e·s et 8 % des victimes sont sans emploi, 23 % des auteur·e·s et 34 % des victimes ont un autre statut professionnel. Sur cet aspect, il n'y a pas de différence entre les homicides au sein du couple et les autres formes d'homicides : le chômage est aussi répandu chez les auteur·e·s que chez les victimes. Mais par rapport à la population générale, il semble que les auteur·e·s soient plus fréquemment touchés par le chômage.

En ce qui concerne l'appartenance religieuse, il apparaît que 42 % des auteur·e·s et 42 % des victimes sont catholiques, 11 % des auteur·e·s et 21 % des victimes sont réformés, 36 % des auteur·e·s et 27 % des victimes sont musulmans, 11 % des auteur·e·s et 10 % des victimes ont une autre appartenance religieuse. Sur cet aspect, la situation est comparable pour les homicides au sein d'une relation de couple et les homicides hors d'une relation de couple. Cependant, il y a une différence en ce qui concerne la pratique de la religion : les auteur·e·s d'homicide au sein du couple sont un peu plus souvent pratiquant·e·s, quelle que soit la religion, que les auteur·e·s d'homicide hors du couple (72 % contre 55 %, $p = *$).

Dans le domaine de la consommation de substances, 12 % des auteur·e·s d'homicide dans une relation de couple présentent une dépendance à l'alcool d'après les informations figurant dans les dossiers. Ce chiffre n'est pas différent de celui des auteur·e·s d'homicide hors d'une relation de couple. En revanche, il est plus élevé que dans la population générale, où le nombre de

personnes alcoolodépendantes oscille entre 250 000 à 300 000 selon les estimations, soit environ 3,5 % (OFSP, 2021). En outre, 41 % des auteur·e·s d'homicide conjugal sont connu·e·s pour consommer des stupéfiants (occasionnellement ou régulièrement), un pourcentage bien inférieur à celui observé chez les auteur·e·s d'homicide hors du couple (Tableau 5). Parmi les victimes, seules 5 % présentent une dépendance à l'alcool et 9 % une consommation de stupéfiants. Sur cet aspect, il n'y a qu'une faible différence entre les homicides au sein d'une relation de couple et les homicides hors d'une relation de couple.

Tableau 5 : Alcoolodépendance et consommation de stupéfiants des auteur·e·s et des victimes d'homicide à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Homicides dans le couple	Homicides hors du couple	p
Auteur·e·s alcoolodépendant·e·s	11,6	8,7	n.s.
Victimes alcoolodépendantes	5,3	3,8	n.s.
Auteur·e·s consommant des stupéfiants	13,9	27,8	***
Victimes consommant des stupéfiants	9,5	14,0	*

Dans le cadre de l'analyse des dossiers, on a également établi si les victimes et les auteur·e·s souffraient ou avaient souffert de problèmes psychiques avant les homicides. Il ne s'agit pas de diagnostics de trouble psychique précis du point de vue psychiatrique et psychologique, mais seulement d'une évaluation reposant sur l'ensemble des éléments figurant dans les dossiers. Selon l'évaluation des informations disponibles, les auteur·e·s d'homicide dans une relation de couple présentent des problèmes psychiques dans 34 % des cas, contre 12 % parmi les victimes (Tableau 6). En ce qui concerne les homicides en dehors d'une relation de couple, ces chiffres ne sont pas très différents pour les auteur·e·s alors que les victimes présentent moins souvent des problèmes psychiques (5 % contre 12 %, $p = ***$).

Tableau 6 : Problèmes psychiques parmi les auteur·e·s et les victimes d'homicide à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Homicides dans le couple	Homicides hors du couple	p
Auteur·e·s ayant des problèmes psychiques	34,0	34,0	n.s.
Victimes ayant des problèmes psychiques	11,9	5,4	***

4.2.2.5 Antécédents criminels

Enfin, il est pertinent de savoir si les personnes ayant commis ou subi un homicide à l'encontre de leur partenaire ont déjà été impliquées dans une procédure pénale et donc si elles sont connues des services de police voire si elles ont déjà été condamnées pour un délit et ont donc un casier judiciaire. En ce qui concerne le passé criminel des auteur·e·s, il apparaît que 43 % étaient connu·e·s des services de police avant l'homicide au sein du couple et qu'un tiers avaient un casier judiciaire (Tableau 7). Par contre, rares sont les victimes connues des services de police (9 %) ou ayant un casier judiciaire (4 %). De manière générale, les personnes impliquées dans un homicide au sein du couple sont moins souvent enregistrées par la police ou la justice que celles impliquées dans un homicide hors du couple. Cela tient vraisemblablement au fait que la seconde catégorie d'homicides comprend un nombre élevé de cas survenus dans le milieu criminel, dans lesquels les auteur·e·s comme les victimes ont plus souvent des casiers judiciaires. Par rapport à la population générale, il semble que les auteur·e·s ayant des antécédents judiciaires soient surreprésentés dans les homicides au sein d'une relation de couple puisque le pourcentage d'hommes ayant un casier judiciaire en Suisse oscille entre 24 % et 34 % selon les cohortes d'âge (Killias et al., 2019). La faible proportion de victimes ayant un casier judiciaire s'explique sans doute par le fait qu'il s'agit principalement de femmes car, de manière générale, celles-ci ont moins souvent des antécédents judiciaires. Il est probable en outre que les informations au sujet des antécédents judiciaires des auteur·e·s soient plus souvent consignées dans les dossiers car elles sont pertinentes pour la poursuite pénale.

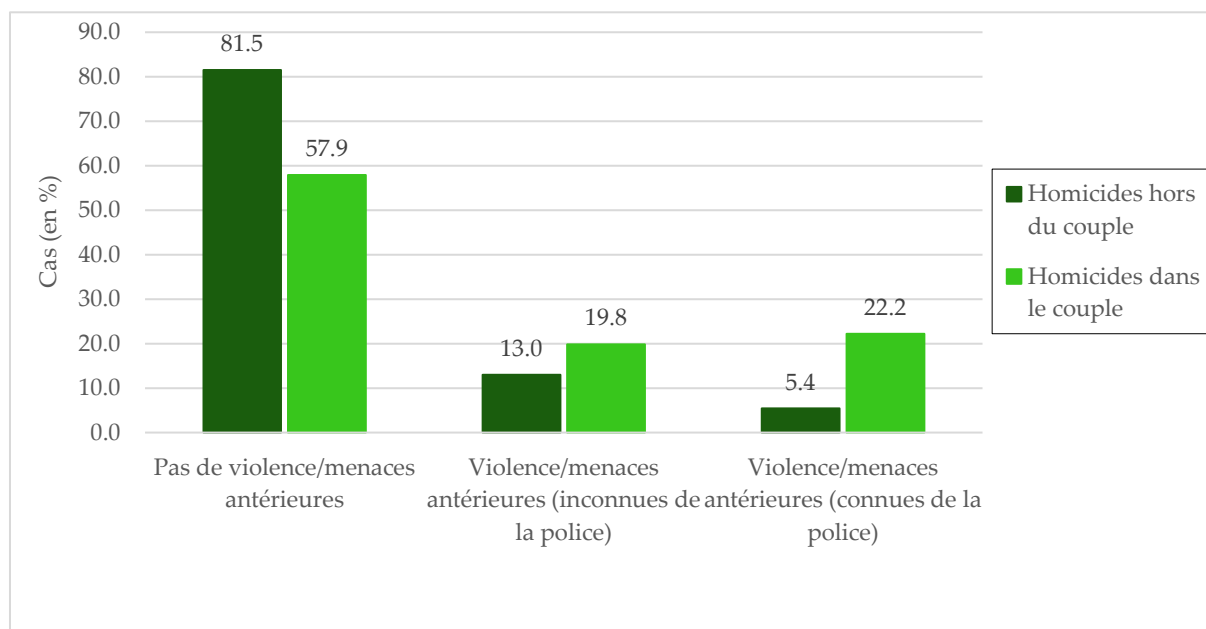
Tableau 7 : Antécédents criminels des auteur·e·s et des victimes d'homicide à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Homicides dans le couple	Homicides hors du couple	p
Auteur·e·s connus de la police	43,2	52,2	**
Auteur·e·s avec casier judiciaire	31,2	41,7	***
Victimes connues de la police	8,7	17,9	***
Victimes avec casier judiciaire	4,0	8,7	**

4.2.2.6 Antécédents de violence domestique

Les résultats de l'analyse des données du SHM confirment ce que l'étude bibliographique avait déjà mis en évidence, à savoir que les antécédents de violence et de menace sont un facteur de risque important pour les homicides au sein d'une relation de couple. En effet, 43 % de ces homicides ont été précédés d'actes de violence et de menaces alors que cela est bien plus rarement le cas des homicides commis hors d'une relation de couple (19 %, $p = ***$). Lorsque des homicides sont commis au sein d'une relation de couple, non seulement les antécédents de violence et de menace de la part des auteur·e·s sont plus fréquents, mais ils sont également plus souvent connus des services de police : dans 2 cas sur 10, la police était au courant des violences infligées aux victimes par les auteur·e·s. Cela peut être interprété comme indiquant qu'il s'agissait de violences graves (Figure 4).

Figure 4 : Antécédents de violence et de menaces de la part de l'auteur-e connus ou non de la police au moment de l'homicide à l'intérieur ou à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)



4.2.3 Caractéristiques de la relation

4.2.3.1 Statut de la relation

Comme leur nom l'indique, les homicides au sein du couple concernent une relation. Par conséquent, le statut et la nature de la relation entre l'auteur-e et la victime sont des éléments importants. Parmi les cas recensés dans le SHM, 62 % des couples étaient mariés, 15 % vivaient en concubinage et faisaient ménage commun et 20 % vivaient en couple mais sans habiter ensemble. En ce qui concerne le statut de la relation, il est intéressant de relever que 33 % des relations étaient dans une phase de séparation et que 20 % des couples étaient déjà séparés (Tableau 8). Sur les 47 % de relations encore en cours, les informations figurant dans les dossiers permettent de déterminer que 14 % des victimes avaient déjà exprimé le souhait d'une séparation, mais sans passer à l'acte. Dans le cas des relations terminées, les données des dossiers indiquent que 97 % des victimes avaient mis fin à la relation. Il est également important de savoir si la victime et l'auteur-e vivaient ensemble au moment de l'homicide. Parmi les couples déjà en phase de séparation, 67 % des auteur-e-s et des victimes vivaient sous le même toit. Ce n'était le cas que de 5 % des couples déjà séparés. Ces résultats indiquent que les ex-partenaires prennent chacun-e un logement assez rapidement après la séparation ou que les mesures d'expulsion prises dans le cadre de la protection contre la violence domestique conduisent les membres du couple à avoir des domiciles séparés. Cependant, ces résultats montrent aussi combien la phase de séparation est risquée pour la partenaire, en particulier tant qu'elle est hébergée sous le même toit que son partenaire.

Tableau 8 : Statut de la relation entre les auteur·e·s et les victimes d'homicide à l'intérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Homicides dans le couple	Proportion de couples vivant ensemble
Relation en cours	46,9	84,0
- dont souhait de séparation exprimé par la victime	13,6	-
- dont pas de souhait de séparation exprimé par la victime	86,4	-
Séparation en cours	32,8	67,1
Relation terminée	20,3	5,4

Le fait que plus de la moitié des relations étaient en voie de dissolution ou avaient déjà abouti à une séparation se reflète dans leur qualité (Tableau 9) : dans seulement 24 % des cas, la relation est décrite dans le dossier comme sans problèmes (du moins sans problèmes connus), 56 % des relations sont qualifiées de problématiques et une sur cinq est définie comme une relation problématique ayant donné lieu à une intervention policière avant l'homicide. Comme nous l'avons vu sous le ch. 4.2.2.6, 42 % des auteur·e·s d'homicide dans le couple avaient déjà infligé des violences à leur victime avant le crime.

Tableau 9 : Qualité de la relation entre les auteur·e·s et les victimes d'homicide à l'intérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

	Homicides dans le couple
Relation sans problèmes antérieurs connus	23,9
Relation à problèmes (sans intervention antérieure de la police)	56,4
Relation à problèmes (avec intervention antérieure de la police)	19,6

La plupart des homicides dans le couple se produisent dans les premières années d'une relation. Le risque est nettement réduit après six à huit ans. Il faut cependant observer que le nombre de couples ayant une relation de courte durée a augmenté de manière générale et qu'il faudrait procéder à une comparaison avec la population générale pour pouvoir faire des assertions valides.

4.2.3.2 *Mobile du crime*

Il ressort de l'étude bibliographique que la séparation constitue un risque élevé d'homicide au sein du couple. Cela se confirme pour la Suisse, comme le montre l'évaluation des données sous le ch. 4.2.3.1. En ce qui concerne la motivation de l'auteur·e, la séparation est également un moment très délicat. Le Tableau 10 illustre les mobiles qui ont conduit aux homicides ; dans un cas, plusieurs mobiles étaient possibles. Dans la moitié des homicides au sein d'une relation de couple, la séparation est indiquée comme mobile, suivie de la jalousie dans 47 % des cas. Au total, 56% des homicides ont été imputés à la jalousie ou à la séparation, ce qui signifie qu'il y a un chevauchement important entre ces deux mobiles. Les motivations les plus fréquemment mentionnées pour les homicides en dehors d'une relation de couple sont l'argent ou d'autres motifs économiques (15 %), c'est-à-dire des motivations instrumentales, ou encore une maladie psychique (20 %), une menace (9 %) ou une vengeance (10 %). Le nombre de cas est trop faible pour que l'on puisse mettre en évidence des différences selon le sexe des auteur·e·s. Ce qui apparaît, cependant, c'est que le suicide n'est invoqué comme mobile que par les auteurs hommes.

Tableau 10 : *Mobiles des homicides à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %, plusieurs réponses possibles)*

	Homicides dans le couple	Homicides hors du couple	p
Séparation	50,4	2,7	***
Jalousie	46,9	9,7	***
Divergences d'opinion	23,8	33,7	***
Suicide	12,0	6,6	n.s.
Problème psychique	6,4	20,2	***
Motivations instrumentales (argent, pouvoir)	1,6	15,3	***
Vengeance	0,8	9,7	***
Menace	1,6	9,3	**
Mobile sexuel	0,8	2,9	*
Compassion	4,5	1,1	***

4.2.4 Éléments situationnels

4.2.4.1 Lieu

Les homicides au sein du couple ont lieu en grande majorité au domicile (85 %) alors que ce n'est le cas que d'un homicide sur deux hors d'une relation de couple. Les homicides multiples (catégorie dans laquelle on peut placer les homicides-suicides puisqu'ils font au moins deux victimes) sont commis encore plus souvent à la maison car cet espace privé limite le risque d'être découvert entre deux homicides successifs.

Tableau 11 : Homicides à l'intérieur d'une relation de couple commis à la maison, avec une seule victime, avec plusieurs victimes et suivis du suicide de l'auteur-e (en %)

	Une victime	Plusieurs victimes	p
% à la maison	83,3	97,1	*
	Pas de suicide	Homicide-suicide	
% à la maison	81,5	92,2	**

4.2.4.2 Emprise de l'alcool ou de stupéfiants au moment du crime

Un-e auteur-e sur trois était sous l'emprise de l'alcool et un-e sur dix sous l'emprise de stupéfiants au moment de l'homicide dans le couple. En ce qui concerne les victimes, les chiffres sont de 21 % pour l'alcool et de 6 % pour les stupéfiants (Tableau 12).

Tableau 12 : Emprise de l'alcool et de stupéfiants lors de la commission d'homicides à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)

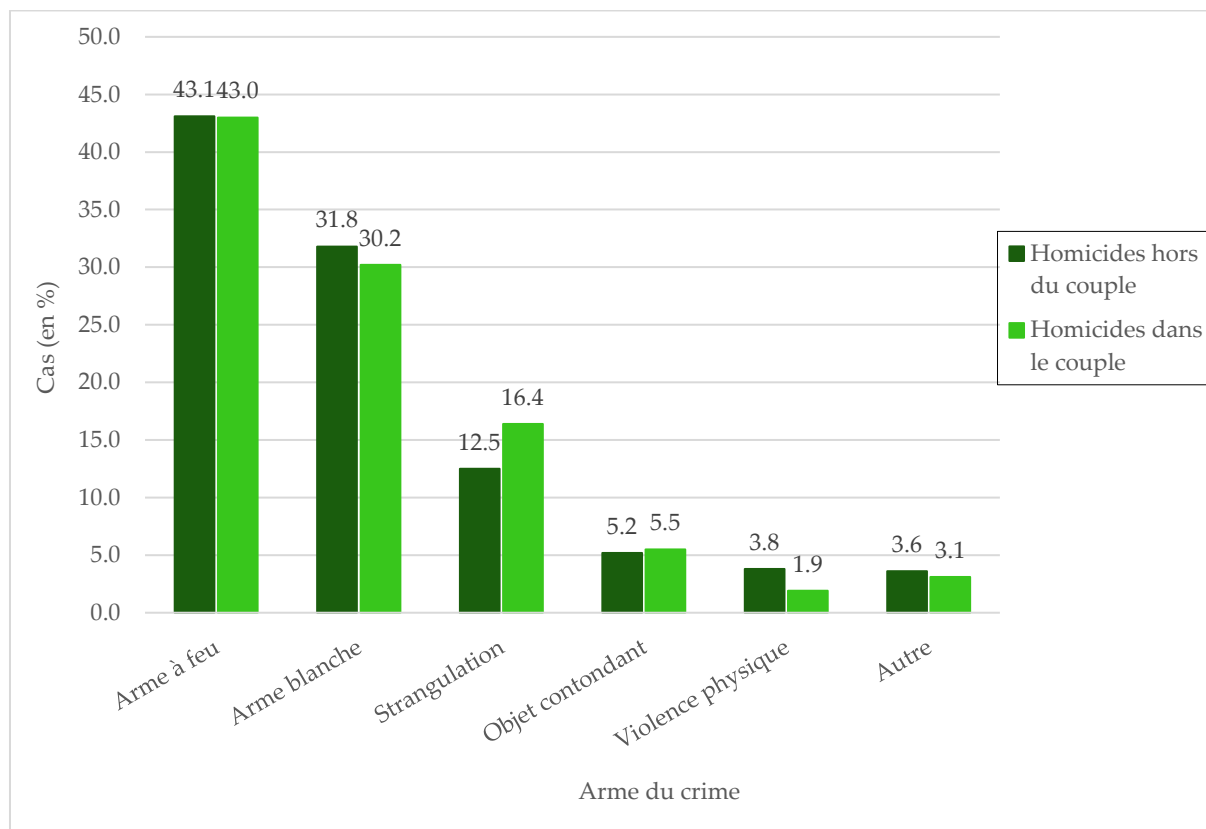
	Homicides dans le couple	Homicides hors du couple	p
Auteur-e sous l'emprise de l'alcool	34,1	32,4	n.s
Auteur-e sous l'emprise de stupéfiants	10,5	16,0	*
Victime sous l'emprise de l'alcool	21,0	29,6	**
Victime sous l'emprise de stupéfiants	6,3	11,2	*

Si l'on compare les homicides commis au sein d'une relation de couple avec ceux commis hors d'une relation de couple, on observe que les victimes d'homicide dans le couple sont plus rarement sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Il en va de même des auteur-e-s, mais uniquement en ce qui concerne l'emprise de l'alcool tandis que l'emprise de stupéfiants présente une fréquence comparable. Compte tenu de sa fréquence au moment de l'homicide, le fait que l'auteur-e est sous l'emprise de l'alcool semble être un facteur de risque d'issue fatale de la violence, en tout cas lorsque la victime est également alcoolisée, ce qui est relevé dans un cas sur cinq.

4.2.4.3 *Arme du crime*

En ce qui concerne les circonstances du crime, les armes à feu occupent le devant de la scène. En Suisse, leur utilisation fréquente suscite régulièrement des controverses concernant leur conservation à la maison, comme expliqué plus haut. Selon les données du SHM, les armes à feu sont le moyen le plus souvent utilisé dans les homicides au sein du couple commis pendant la période sous revue puisqu'on les retrouve dans 43 % des cas (Figure 5). Ce chiffre grimpe à 80 % si l'on considère uniquement les homicides-suicides. Ainsi, les homicides intrafamiliaux par arme à feu sont nettement plus fréquents en Suisse que dans d'autres pays européens, comme les Pays-Bas, où seulement 37 % des homicides-suicides et 25 % des autres homicides intrafamiliaux sont commis avec ce type d'armes (Liem et al., 2011). La deuxième méthode la plus fréquente pour commettre un homicide conjugal est l'arme blanche (30 %), suivie de la strangulation (16 %). Les coups portés avec un objet contondant (6 %), la violence physique tels que des coups de poing et de pied (2 %) et l'emploi d'autres catégories d'armes (2 %) se retrouvent dans 10 % des homicides au sein du couple et jouent donc un rôle secondaire. L'observation au fil du temps montre que le recours à des armes à feu a tendance à baisser tandis qu'un nombre croissant de victimes sont tuées à l'arme blanche. Cela pourrait s'expliquer par la réduction générale des effectifs de l'armée, qui entraîne une diminution du nombre de ménages en possession d'une arme de service (Killias & Markwalder, 2012). De plus, les munitions des armes de service ne sont plus conservées à domicile, qui réduit également la disponibilité d'armes à feu en état de fonctionnement dans l'espace privé. Ces dernières années, la proportion d'armes blanches a même dépassé celles des armes à feu. Les chiffres et les évolutions sont comparables pour les homicides dans le couple et pour les homicides hors du couple.

Figure 5 : Moyens utilisés pour commettre les homicides à l'intérieur et à l'extérieur d'une relation de couple en Suisse de 1990 à 2014 (en %)



4.3 Bilan intermédiaire

L'analyse des données du Swiss Homicide Monitor montre que les homicides dans le couple sont commis principalement par un auteur homme sur une victime femme et que, dans cette constellation, les cas dans lesquels l'auteur se suicide après les faits sont fortement surreprésentés puisqu'ils dépassent 25 %. En outre, ces cas d'homicides-suicides font plus d'une victime dans plus de la moitié des cas, c'est-à-dire que l'auteur tue les enfants ou d'autres membres de la famille en plus de sa partenaire. Le nombre d'homicides au sein d'une relation de couple est resté relativement stable ces dernières années alors que les autres homicides ont fortement reculé. Cela explique pourquoi la Suisse affiche en comparaison internationale une proportion élevée d'homicides au sein du couple perpétrés sur des femmes (à savoir 28 % pendant la période sous revue du SHM, chiffre qui a encore augmenté depuis).

En ce qui concerne les caractéristiques des auteur·e-s et des victimes, il apparaît clairement que la plupart des homicides dans le couple impliquent un auteur homme qui tue sa partenaire femme. En moyenne, l'auteur·e est plus âgé·e que dans les autres homicides et les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées par rapport à leur importance relative dans la population générale. De même, les victimes d'homicide dans le couple sont un peu plus âgées que la moyenne des victimes d'homicide et elles ont une nationalité étrangère dans plus de

deux tiers des cas. Cette observation recoupe les chiffres de la violence domestique, selon lesquels les auteur·e·s et les victimes de nationalité étrangère sont surreprésenté·e·s (Zoder, 2012). Les homicides-suicides constituent une exception : 75 % de ces cas ont des auteur·e·s suisses. En ce qui concerne les circonstances de vie, il faut relever que les auteur·e·s d'homicide au sein d'une relation de couple sont plus souvent au chômage que la population moyenne. Plus de 10 % d'entre eux ont un problème d'addiction (alcool ou stupéfiants) et 34 % ont des problèmes psychiques. Les victimes ont des tendances nettement moins marquées à l'addiction, mais 12 % ont des antécédents de problèmes psychiques, un chiffre nettement plus élevé que les victimes d'autres homicide. On ne peut que spéculer sur les raisons de ce phénomène. On pourrait envisager qu'une mauvaise relation ou les conflits au sein d'une relation ont un impact sur l'état psychique des victimes. Il est possible également qu'une mauvaise constitution psychique des victimes favorise les conflits et entraîne des disputes de plus en plus violentes. Globalement, il semble que le chômage, les addictions et les problèmes psychiques aient une plus grande place dans la vie des auteur·e·s d'homicide au sein d'une relation de couple que dans la population moyenne. Enfin, l'analyse des cas montre qu'un grand nombre d'auteur·e·s d'homicide dans le couple ont des antécédents criminels : **43 % étaient connu·e·s des services de police et environ un tiers avaient un casier judiciaire**. Il apparaît en outre que 43 % de ces auteur·e·s avaient fait subir des violences et des menaces à la victime avant l'homicide et que la police avait dû intervenir déjà une fois dans 20 % des cas. À contrario, les victimes n'étaient que très rarement connues des services de police ou en possession d'un casier judiciaire. Cela peut s'expliquer d'une part par la forte proportion de femmes parmi les victimes et, d'autre part, par la structure de la source des données car les dossiers judiciaires s'intéressent généralement peu à la vie antérieure des victimes et a fortiori à leur éventuel passé criminel. On constate néanmoins que les auteur·e·s d'homicide dans une relation de couple sont souvent déjà connu·e·s des autorités, qui plus est pour des délits en rapport avec l'homicide. Les antécédents de violence domestique constituent donc un facteur de risque. Pourtant, ils ne sont pas consignés dans les dossiers dans un peu plus de la moitié des cas.

Ce constat concernant les antécédents de violence domestique prend de l'importance lorsque l'on analyse de plus près la relation entre auteur·e et victime. On observe notamment que les partenaires étaient en phase de séparation dans plus d'un tiers des cas, que la séparation était achevée dans un cinquième des cas et que, dans les relations en cours, 14 % des victimes souhaitaient une séparation. De plus, la séparation a été initiée par la victime dans presque tous les cas. Ces observations se reflètent d'ailleurs dans la qualité de la relation : selon les dossiers, seulement 24 % des relations n'avaient pas problèmes (du moins sans problèmes connus), 56 % étaient décrites comme problématiques et près de 20 % comme problématiques et ayant nécessité une intervention de la police. On voit donc que les cas d'homicide au sein du couple concernent en majorité des relations conflictuelles, dans lesquels l'homicide a souvent été précédé d'une intervention de la police pour cause de violence domestique. En outre, **dans plus de la moitié des cas, la victime avait exprimé le souhait d'une séparation ou la séparation avait eu lieu. Les relations conflictuelles avec des antécédents de violence doivent donc être considérées comme un facteur de risque élevé**, en particulier lorsqu'il y a un souhait de séparation de la victime ou une séparation à l'initiative de la victime. Par conséquent, il faut clairement appréhender les séparations comme une phase à haut risque d'homicide. L'analyse du mobile du crime corrobore cette évaluation : dans plus de la moitié des homicides au sein

d'une relation de couple, le dossier indique que le mobile de l'auteur-e est la **séparation** ou la **jalousie**.

En ce qui concerne les circonstances de l'homicide, on constate qu'il a lieu dans la plupart des cas à la maison et que les auteur-e-s **recourent le plus fréquemment à des armes à feu**, suivies des armes blanches et de la strangulation. La fréquence du recours à des armes à feu, qui est nettement plus élevée en Suisse que par exemple aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves, peut s'expliquer par le fait que ces armes sont généralement plus répandues dans les ménages suisses car il existe une forte corrélation entre les homicides par arme à feu à l'encontre des femmes et la disponibilité générale de ces armes (Killias & Markwalder, 2012). **Dans un tiers des cas environ, l'auteur-e perpètre son acte sous l'emprise de l'alcool**. L'alcool semble donc favoriser l'exercice de la violence, ce qui ressort également des publications scientifiques sur la violence domestique en général (Gillioz, De Puy & Ducret ; 1997 ; Killias, Simonin & De Puy, 2005).

5 Entretiens avec des expert-e-s

5.1 Remarque liminaire

Comme expliqué sous le ch. 3.1, les ouvrages scientifiques consacrés aux homicides au sein d'une relation de couple en Suisse sont rares. Dans le contexte européen, la recherche est concentrée dans les pays scandinaves, aux Pays-Bas et en Europe du sud. Il faut donc vérifier si les causes et les facteurs de risque mis en évidence dans la littérature spécialisée internationale sont valables pour le contexte suisse et quels éléments on peut en tirer pour la prévention dans notre pays. C'est l'objet du présent chapitre. À cette fin, des entretiens ont été menés avec six expert-e-s choisi-e-s pour couvrir les domaines suivants : police et prévention (Reinhard Brunner, chef de la division Prévention de la Police cantonale de Zurich) ; poursuite pénale (Adrian Kaegi, lic. iur., procureur, Ministère public I chargé de la criminalité grave, Zurich) ; expertise psychiatrique judiciaire (Dr Andreas Frei, médecin-chef du service médico-légal de psychiatrie, Bâle-Campagne) ; aide aux victimes (Susanne Nielen Gangwisch, responsable de l'aide aux victimes Argovie-Soleure), médecine légale (Dr Nathalie Romain Glassey, Centre universitaire romand de médecine légale, Unité de médecine des violences UVM, CHUV) ; psychiatrie légale et exécution judiciaire (Stefan Schmalbach, psychiatrie forensique pour adultes, Service de psychiatrie et de psychologie de l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Zurich). En outre, un entretien exploratoire a été conduit avec Rahel Ott, du service de lutte contre la violence domestique de la Police cantonale zurichoise.

5.2 Causes

En ce qui concerne les *caractéristiques des auteur-e-s*, les expert-e-s confirment les résultats de l'étude bibliographique établissant que les personnes étrangères restées à l'écart des possibilités de formation sont davantage concernées par les homicides au sein d'une relation de couple. Cela est lié notamment à des conceptions des rôles de genre qui sont culturelles et qui impliquent des rapports de pouvoir et de possessivité. L'homme pense avoir droit à l'obéissance et à la subordination de la femme. Si la femme commence à lutter pour obtenir des libertés ou si

elle souhaite une séparation, c'est-à-dire si elle se soustrait au contrôle de l'homme, cela représente pour lui une perte de statut insupportable. L'homicide est une manière pour l'homme de reprendre le contrôle sur la femme et de réparer la perte de statut. Beaucoup d'auteur·e-s ont en outre un casier judiciaire ou sont connu·e-s des services de police, par exemple pour des faits de violence domestique.

Les cas où l'homicide est suivi d'un suicide de l'auteur·e constituent une exception. Ils concernent en majorité des Suisses ayant une bonne situation, pour qui la séparation représente une perte de statut douloureuse. On y trouve aussi des couples âgés qui ont conclu un pacte, c'est-à-dire que l'homicide et le suicide ont été convenus entre les partenaires.

Alors que les ouvrages spécialisés accordent une importance variable à la *préexistence de problèmes psychiques*, les expert·e-s y voient un facteur de risque évident. Ils et elles mentionnent les troubles narcissiques de la personnalité ou la schizophrénie. Les troubles narcissiques se traduisent par exemple par une personnalité impulsive et se sentant rapidement offensée, ce qui abaisse le seuil d'inhibition du recours à la violence. Dans le cas de la schizophrénie, ce sont surtout les idées délirantes qui jouent un rôle. Indépendamment de l'existence de troubles psychiques, la capacité à surmonter les conflits dans le couple ou à en sortir dépend des schémas de résolution des conflits dont disposent les partenaires et de la manière dont l'auteur·e et la victime se comportent en cas de problèmes dans la relation.

Les expert·e-s confirment en outre que la *relation*, ou plus précisément sa dynamique, peut être considérée dans l'ensemble comme un facteur de risque. Selon elles et eux, les dépendances de nature financière ou émotionnelle sont problématiques. Ils et elles voient également dans la présence d'enfants communs un élément essentiel, qui renforce la dépendance – en général de la victime femme vis-à-vis de l'auteur homme – et qui conduit à surseoir à la *séparation* malgré des violences domestiques graves. Si, au contraire, il y a séparation ou projet de séparation, cela crée un potentiel de danger ou un risque d'homicide important. L'existence d'une intention de séparation claire est prise en compte dans l'instrument d'analyse du risque DyRiAS. Si certaines relations se caractérisent par une escalade de la violence, d'autres sont plutôt soumises à un schéma cyclique, avec des épisodes de violence récurrents.

L'étude bibliographique montre que beaucoup de cas d'homicides au sein du couple ont été précédés d'actes de *violence domestique*. Cela est confirmé par les expert·e-s. Comme les publications spécialisées, ils et elles font une distinction entre les auteur·e-s d'actes violents à répétition et celles et ceux dont l'acte de violence unique aboutit à un homicide. Le risque d'homicide est moins grand de la part des auteur·e-s d'actes violents à répétition parce que leur comportement repose sur un désir de contrôle et de pouvoir et que les causes de ce comportement tiennent plutôt à la faiblesse de leurs schémas de résolution des conflits.

En ce qui concerne les *éléments situationnels*, les expert·e-s considèrent les armes à feu comme un risque. Ils et elles soulignent qu'il est important de confisquer leur arme à feu aux hommes ayant des antécédents, et ce pour une période prolongée. Il y a néanmoins toujours la possibilité de se procurer une arme à feu illégalement. La consommation d'alcool et de stupéfiants est moins considérée comme un élément situationnel que comme une caractéristique de l'auteur·e (addiction). La consommation d'alcool peut certes abaisser le seuil d'inhibition de l'exercice

de la violence et renforcer des problèmes financiers ou familiaux existants, mais les expert·e·s n'y voient pas en soi un facteur de risque d'homicide dans le couple.

5.3 Prévention

La revue des publications scientifiques sur la prévention des homicides au sein d'une relation de couple a donné des résultats assez maigres, raison pour laquelle ceux-ci ont été complétés par les informations obtenues lors des entretiens avec les expert·e·s. L'*instrument de prédiction du risque* DyRiAs a prouvé son efficacité pour évaluer le danger de récurrence, mais surtout à très court terme. Les instruments de ce type reposent sur des méthodes statistiques, des algorithmes et des items standardisés revêtant la forme de questions standard, raison pour laquelle le facteur humain continue de jouer un rôle important dans l'évaluation globale de la situation. Les expert·e·s mentionnent à ce sujet l'*entretien proactif avec les auteur·e·s*, qui consiste à aller vers les auteur·e·s potentiel·le·s et à avoir des contacts réguliers avec elles et eux. Un autre élément est la collaboration et le travail en réseau entre les différentes autorités : police, ministère public, exécution judiciaire et système de santé.

Les expert·e·s saluent les *mesures juridiques*, comme les *expulsions* ordonnées par les tribunaux à l'encontre des auteur·e·s. Il leur paraît important que le non-respect des mesures prononcées soit systématiquement suivi de mesures de contrainte, par exemple un placement en détention provisoire. Depuis le 1^{er} juillet 2020, il est possible d'ordonner aux auteur·e·s de violence domestique de participer à des *programmes socio-éducatifs*, mais d'après les expert·e·s cette possibilité est mise à profit de façon variable selon les cantons. Le succès de ces programmes est lié non seulement à leur contenu, mais aussi au fait que l'auteur·e a l'obligation d'être présent·e, ce qui l'astreint à une certaine discipline. Enfin, la détention provisoire peut provoquer une remise en question dans la mesure où elle extrait de la spirale de la violence non seulement la victime mais aussi l'auteur·e. Elle a en outre un effet pédagogique en montrant aux auteur·e·s que leur comportement violent n'est pas toléré et qu'il a des conséquences juridiques. Il est important dans ce cas d'assurer un accompagnement et un suivi aussi étroits que possible à la sortie du programme.

Pour ce qui est des *victimes*, les expert·e·s jugent important de les sensibiliser et de les rendre attentives aux signes avant-coureurs d'une inclination croissante à la violence qui laissent penser à un risque d'homicide. Il convient également de les informer des possibilités légales qui s'offrent à elles. Pour y parvenir, il faut une offre à bas seuil, comme un numéro de téléphone unique pour toute la Suisse permettant de joindre directement et facilement des centres d'aide aux victimes. Les expert·e·s rappellent l'importance de prendre en compte aussi les enfants victimes ou témoins de la violence domestique. En effet, la protection des enfants donne aux femmes concernées un motif supplémentaire pour se séparer d'un partenaire violent.

5.4 Bilan intermédiaire

Il ressort des appréciations exprimées par les expert·e·s que les auteur·e·s de violence domestique, que leurs actes aient ou non une issue fatale pour leur partenaire, viennent plus souvent d'un milieu issu de la migration et resté à l'écart des possibilités de formation, dans lequel des problèmes structurels coïncident avec des représentations des rapports entre les sexes soumis

à l'hégémonie masculine. En outre, des comportements de pouvoir et de contrôle se manifestent également indépendamment de l'identité culturelle, du fait de troubles psychiques comme le narcissisme ou la faiblesse des stratégies de résolution des conflits. Toutefois, c'est la séparation, couplée à des antécédents de violence domestique, qui est vue comme le facteur de risque décisif. Chez les hommes présentant des traits narcissiques ou une volonté de contrôle, la séparation est ressentie comme un affront qui peut déclencher un homicide.

Les mesures de prévention s'adressent de plus en plus aux auteur·e·s qui ont manifestés des actes de violence domestique. Cela tient vraisemblablement au fait que la violence domestique est un phénomène répandu alors que les homicides sont rares et que la prévention se concentre donc sur la violence domestique en général. Les instruments de prédiction du risque aident à identifier précocement les personnes dangereuses si bien qu'une intervention précoce peut prévenir la violence. Mais il est également important d'avoir un système efficace de gestion des menaces et une bonne collaboration entre les différentes autorités impliquées afin de pouvoir assurer un accompagnement à long terme des auteur·e·s potentiel·le·s. Les expert·e·s soulignent cependant la nécessité d'évaluer les structures et les mesures mises en place afin de s'assurer que les dispositifs de gestion des menaces sont efficaces et parviennent à prévenir la violence de manière précoce et ciblée. Au final, les enseignements tirés de ces évaluations permettent d'améliorer la qualité des mesures de prévention et de les faire évoluer.

PARTIE IV : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

6 Homicides au sein d'une relation de couple : causes, facteurs de protection et mesures de prévention

La présente étude a été élaborée sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG pour répondre au postulat Graf 19.3618 « Stop aux féminicides dans le contexte domestique en Suisse. Rapport sur les causes et liste de mesures ». Le mandat portait au premier chef sur la question des causes des homicides dans le contexte domestique, c'est-à-dire les facteurs de risque et les facteurs de protection, ainsi que sur les mesures de prévention possibles. L'accent a été mis sur les homicides commis au sein d'une relation de couple, le couple désignant ici une relation existante ou terminée entre des partenaires, qu'elle soit formalisée ou non par un mariage ou par un partenariat enregistré. Pour répondre aux questions posées, une étude bibliographique étendue a été réalisée, ainsi qu'une analyse détaillée des données du *Swiss Homicide Monitor* concernant la totalité des homicides commis en Suisse sur une période de 25 ans (1990 à 2014). Les résultats ainsi obtenus ont été confrontés à l'appréciation de plusieurs expert·e·s recueillie lors d'entretiens. Le présent chapitre propose une synthèse explicative des résultats obtenus.

6.1 Évolution des homicides au sein d'une relation de couple en Suisse

L'analyse des données du Swiss Homicide Monitor (SHM) montre que les homicides en Suisse ont dans l'ensemble fortement baissé. En revanche, on n'observe pas la même tendance dans les homicides au sein du couple, qui sont restés relativement stables au cours des vingt années écoulées. De ce fait, la proportion d'homicides dans le couple par rapport à l'ensemble des homicides a progressé en Suisse au cours des dernières années de l'analyse des données du SHM (de 2010 à 2014) pour atteindre à peu près 40 %. Pendant la même période, le nombre de femmes victimes d'homicide a légèrement dépassé celui des hommes. En comparaison européenne, la Suisse est désormais le seul pays dans lequel les homicides ont fait plus de victimes parmi les femmes que parmi les hommes durant la période considérée (de 2010 à 2014) et où les femmes en âge d'exercer une activité professionnelle ont une mortalité par homicide plus forte que celle des hommes (Suonpää et al., en préparation).

6.2 Causes des homicides au sein d'une relation de couple en Suisse

6.2.1 Aperçu des résultats

L'étude bibliographique et l'analyse des données du SHM ont fait ressortir différentes causes (au sens de facteurs de risque) d'homicide au sein d'une relation de couple. On retrouve clairement dans l'analyse des données concernant la Suisse tous les facteurs exposés dans les publications scientifiques. La Figure 6 récapitule les résultats obtenus. Elle est suivie de brèves explications concernant les différents éléments.

Figure 6 : Causes (facteurs de risque) d'homicide à l'intérieur d'une relation de couple selon l'étude bibliographique et l'analyse des données du SHM

Causes (facteurs de risque)	Étude bibliographique	Analyse des données
Relation		
Séparation, intention de séparation	✓	✓
Comportement de contrôle, jalousie	✓	✓
Problèmes dans la relation	✓	✓
Auteur-e		
Homme	✓	✓
Antécédents de violence domestique (grave)	✓	✓
Antécédents de menaces (de mort)	✓	✓
Antécédents criminels	✓	✓
Difficultés psychiques	(✓)	x
Troubles de la personnalité	(✓)	✓
Dépression, tendances suicidaires	✓	✓
Alcoolodépendance	(✓)	✓
Consommation de stupéfiants	n.i.	✓
Origine migratoire	✓	✓
Situation sociale difficile ¹	(✓)	(✓)
Victime		
Femme	✓	✓
Situation sociale difficile ¹	(✓)	(✓)
Difficultés psychiques	n.i.	✓
Origine migratoire	✓	✓
Situation		
Arme à feu	✓	✓
Consommation d'alcool ou de stupéfiants	✓	✓

Légende : ✓ = confirmé ; (✓) = partiellement confirmé ; x = non confirmé ; n.i. = non indiqué

¹ Faible niveau d'éducation, chômage, problèmes financiers

Outre les facteurs de risque susmentionnés concernant les homicides au sein d'une relation de couple, il est intéressant de savoir dans quelle mesure ces constellations se distinguent de celles des autres homicides. C'est pourquoi de nombreuses études ainsi que l'analyse des données ont comparé les homicides au sein du couple avec les homicides hors du couple, commis par exemple lors d'une rixe ou dans le milieu criminel. De plus, l'évaluation a mis en évidence deux catégories d'auteur·e-s pour les homicides dans le couple : celles et ceux qui recourent régulièrement à la violence contre leur partenaire et celles et ceux qui ne se sont pas signalés pour de tels actes.

6.2.2 Causes des homicides dans la sphère domestique

Les principales causes d'homicide au sein d'une relation de couple se situent toutes au niveau de la relation. Il s'agit des facteurs de risque que constituent la séparation, les antécédents de violence domestique ainsi qu'un comportement de contrôle et de jalousie se manifestant par des actes de stalking (ou harcèlement obsessionnel) à l'encontre de la victime. C'est donc l'état et la qualité de la relation qui peuvent être considérés comme des facteurs de risque d'homicide.

D'autres facteurs de risque peuvent s'y ajouter lorsque la relation est potentiellement difficile : l'accès à une arme à feu et l'alcoolisation de l'auteur·e. Des éléments situationnels de ce type peuvent aggraver un conflit préexistant voire alimenter une escalade.

Les facteurs de risque relevant des caractéristiques de l'auteur·e sont le sexe masculin, la préexistence d'une addiction ou de maladies psychiques, une aggravation de la situation de chômage ou des difficultés financières ainsi qu'un comportement de contrôle et de jalousie. En outre, les hommes d'origine étrangère sont surreprésentés parmi les auteur·e-s, ce qui conduit à établir un lien entre l'origine et une conception des rapports au sein du couple marquée par l'hégémonie masculine et l'acceptation de la violence.

6.2.3 Différences dans les causes par rapport à d'autres formes de violence domestique

La violence domestique avec issue fatale se distingue de la violence domestique sans issue fatale par un élément essentiel : elle est plus souvent précédée de menaces de mort et d'actes de violence graves comme la strangulation. Ces actes sont différents des agressions dues aux « hommes battant leur femme », c'est-à-dire aux hommes qui se livrent régulièrement à des agressions physiques à l'encontre de leur partenaire. Ceux-ci présentent des caractéristiques analogues aux autres criminels : ils ont plus souvent commis des infractions pénales et été condamnés pour violence domestique, ils sont plus souvent au chômage ou occupent des emplois à bas salaire et ils présentent plus souvent des schémas d'abus d'alcool. En outre, ils sont plus souvent issus de familles éclatées.

La séparation ou le souhait d'une séparation jouent également un rôle. Ils apparaissent clairement comme un facteur de risque d'homicide, contrairement à la violence domestique en général.

6.2.4 Spécificités des homicides à l'encontre des femmes dans la sphère domestique par rapport aux autres homicides

L'étude bibliographique montre que les homicides au sein d'une relation de couple présentent un certain nombre de caractéristiques qui les différencient des homicides commis à l'encontre de femmes et d'hommes hors d'une relation de couple.

Les auteur·e·s d'homicide au sein du couple ont une meilleure situation que celles et ceux d'homicide hors du couple, à la fois sur le plan de la formation et sur le plan professionnel. Ils et elles ont également moins souvent un casier judiciaire et présentent moins souvent une dépendance à l'alcool ou à des stupéfiants. Par contre, ils et elles présentent plus souvent des troubles psychiques que les auteur·e·s d'homicide hors du couple. Il s'agit surtout de dépressions et de troubles de la personnalité.

Les résultats de l'analyse des données confirment ce qui ressort de l'étude bibliographique pour la Suisse.

Contrairement aux homicides hors d'une relation de couple, les homicides au sein d'une relation de couple présentent des chiffres relativement stables dans les observations longitudinales et ils n'ont quasiment pas diminué ces dernières années. Ils ont plus fréquemment un seul auteur, qui est plus souvent de nationalité suisse et en moyenne plus âgé que les auteur·e·s d'homicide hors du couple. Il est en outre plus fréquent que l'auteur·e se suicide après avoir tué sa ou son partenaire que dans le contexte des autres homicides. En ce qui concerne la consommation de substances, les auteur·e·s d'homicide au sein du couple ont moins souvent un problème d'alcool ou de stupéfiants, mais ils sont plus souvent sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants au moment des faits. Ils et elles présentent par ailleurs davantage de tendances suicidaires et de dépressions. Par contre, ils et elles ont moins souvent des antécédents criminels que les personnes qui commettent des actes de violence au sein du couple sans aller jusqu'à l'homicide.

En ce qui concerne les victimes d'homicide au sein d'une relation de couple, on a pu déterminer qu'elles avaient plus souvent des difficultés psychiques préexistantes que les victimes d'autres homicides.

Comme nous l'avons vu, la relation joue un rôle essentiel dans les homicides au sein d'une relation de couple. Les mobiles sont donc variés et fonction de la relation : jalousie, perte de pouvoir et de statut, surtout dans le cadre d'une séparation.

Sur le plan situationnel, les homicides commis sur un·e partenaire se caractérisent surtout par le lieu du crime, qui est plus souvent un environnement privé (appartement, maison).

6.2.5 Spécificités des homicides consommés par rapport aux tentatives d'homicide

Peu d'études s'intéressent aux différences entre les homicides et les tentatives d'homicide. L'usage d'une arme à feu est plus fréquent dans les premiers et semble donc constituer un facteur de risque d'issue fatale. Il faut en outre relever que la délimitation entre la tentative d'homicide et les lésions corporelles graves est souvent influencée par des appréciations juridiques, concernant l'intention notamment, et que tous les cas ne rentrent pas nécessairement dans une catégorie clairement délimitée.

6.3 Facteurs de protection et mesures de prévention

6.3.1 Facteurs de protection du point de vue de la recherche et du point de vue des expert-e-s

Les facteurs de protection ne sont pas étudiés spécifiquement dans le cadre de la recherche sur les homicides. Quand ils sont discutés, c'est tout au plus dans le cadre de la recherche sur la violence domestique. Selon les expert-e-s, un environnement social stable constitue un facteur de protection. Il peut avoir un effet préventif face à des auteur-e-s ayant un comportement de contrôle prononcé en préservant la femme de l'isolement. Un contrôle social informel, exercé par exemple par le voisinage, peut aussi aider lorsqu'en cas d'incident les gens ne détournent pas le regard mais interviennent. Que ce soit en sonnant à la porte du domicile où se déroulent les actes de violence ou en appelant la police, on signale à leur auteur-e que son comportement violent est problématique. Comme la violence domestique implique aussi souvent des enfants, il est important de sensibiliser les enseignant-e-s, les associations, etc.

La prise de conscience par les victimes que la violence domestique est une infraction et que des structures sont à disposition pour les aider a également un effet préventif. En ce qui concerne les auteur-e-s, il semble important qu'ils et elles aient des schémas appropriés de résolution des conflits.

6.3.2 Mesures de prévention des homicides dans la sphère domestique

Outre qu'elle est peu développée, la recherche sur des mesures de prévention destinées spécifiquement à prévenir les homicides dans la sphère domestique s'intéresse uniquement à la violence domestique grave susceptible d'avoir une issue fatale. Les publications scientifiques mentionnent au premier chef les instruments de prédiction du risque, puis les consultations et les mesures juridiques. L'examen de quelques instruments d'évaluation du risque pour la Suisse a montré qu'ils étaient peu performants en particulier pour faire la distinction entre récidivistes et non-récidivistes dans le domaine de la violence domestique. Des études complémentaires solides seront donc nécessaires avant de pouvoir se faire un avis fondé sur ces instruments.

Les études de criminologie s'intéressent également aux mesures de prévention situationnelles, dont le but est de réduire les occasions de commettre un homicide. Cela concerne par exemple l'accessibilité générale des armes à feu et leur conservation à domicile.

Les expert-e-s accordent en outre un effet préventif à la mise en place d'un système de gestion des menaces et à sa professionnalisation, à l'amélioration de la coopération entre les diverses autorités impliquées ainsi qu'à l'application effective des normes juridiques existantes destinées à protéger les victimes.

6.3.3 Évaluations existantes des mesures de prévention

La plupart des mesures de prévention visant les homicides au sein d'une relation de couple n'ont jamais encore été évaluées. Cela inclut les dispositifs de gestion des menaces et leurs effets. Les instruments de prédiction des risques ont été partiellement évalués, mais aucun n'a été jugé totalement adéquat pour la Suisse. Il n'en existe donc pas dont la qualité peut être qualifiée de bonne pour la Suisse. Contrairement aux instruments canadiens et étasuniens, le

système allemand DyRiAs semble mieux adapté à la Suisse en ce qui concerne les questions culturellement normées. Mais une évaluation a montré qu'il considérait trop souvent que les auteur·e·s étaient susceptibles de récidiver par rapport au danger de récidive effectif (Gerth, 2015).

6.4 Lacunes dans la recherche

L'étude bibliographique et l'analyse des données du Swiss Homicide Monitor ont conduit à repérer des lacunes dans la recherche.

Pour la Suisse, il serait utile que la recherche sur les homicides au sein d'une relation de couple mette l'accent ces prochaines années sur l'analyse détaillée des différentes constellations dans lesquelles surviennent ces homicides en considérant séparément deux catégories d'homicides dans les relations de couple, à savoir ceux commis par des personnes avec des antécédents de violence domestique et ceux commis par des personnes sans antécédents de violence domestique. Par ailleurs, il n'existe presque aucune étude sur les différences entre les homicides consommés et les tentatives d'homicide. Or, il serait important de pouvoir déterminer dans quelles constellations les homicides en restent au stade de la tentative et dans quelle mesure ces constellations se distinguent de celles dans lesquelles les homicides aboutissent.

À ce jour, les différentes possibilités de prévention des homicides et leurs effets ont suscité peu voire pas d'intérêt dans la recherche. Il est urgent de réaliser des études sur ce sujet, d'une part pour recenser les mesures existantes et d'autre part pour évaluer scientifiquement de nouvelles formes de prévention de la violence, telles que la gestion des menaces. De plus, il serait bon de procéder à des évaluations randomisées avant de mettre en place de nouvelles modalités d'intervention ou de prévention dans le domaine de la violence domestique, comme la limitation de la possibilité de suspendre la procédure à la demande des victimes de violence domestique entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020 ou la possibilité d'assigner les auteur·e·s à participer à des programmes socio-éducatifs. En l'absence de telles évaluations, il est impossible de savoir si les nouveautés mises en place ont les effets souhaités, si elles sont inutiles voire, dans le pire des cas, si elles sont contre-productives parce qu'elles ont des effets négatifs. Cette incertitude est hautement problématique parce qu'elle fait courir le risque que l'on continue pendant des années à appliquer des mesures qui sont en réalité nocives. Une évaluation de ces mesures par la recherche expérimentale (notamment au moyen d'expériences dites randomisées, c'est-à-dire portant sur deux groupes sélectionnés aléatoirement avec un groupe bénéficiant de la mesure et l'autre non) permettrait de constater quels programmes sont efficaces et lesquels ont un impact négatif.

7 Conclusions et recommandations

7.1 Recommandations

La présente étude a mis en évidence quelques facteurs de risque d'homicide dans le contexte domestique se rapportant aux homicides au sein d'une relation de couple. Elle a montré quelles mesures de prévention sont ou pourraient être efficaces. Les enseignements tirés de l'étude bibliographique et de l'analyse des données du Swiss Homicide Monitor amènent à formuler les recommandations suivantes :

1. Dans tous les pays étudiés et durant toute la période sous revue, les homicides au sein d'une relation de couple sont commis principalement par des hommes. Des études complémentaires sont nécessaires pour déterminer quels facteurs sont liés ou peuvent expliquer le facteur de risque « sexe masculin », outre les caractéristiques des auteurs considérant les aspects sociaux et sociétaux.
2. Comme la phase de séparation représente le risque le plus élevé, il faudrait pouvoir assurer une prise en charge et un encadrement étroits à la fois des victimes et des auteur·e·s dans les constellations où les facteurs de risque mis en évidence sont présents.
3. Les tentatives d'homicide sont nettement plus létales lorsqu'il y a utilisation d'une arme à feu. Au vu du nombre supérieur à la moyenne d'homicides par arme à feu en Suisse (y compris en comparaison internationale), il y a un potentiel de prévention dans l'accessibilité des armes à feu.
4. Les antécédents de violence domestique sont un facteur de risque d'homicide au sein du couple, ce dont il faut tenir compte dans les mesures de prévention.
5. Les auteur·e·s et les victimes issus de la migration sont surreprésentés dans les constellations où l'on trouve des antécédents de violence domestique tandis que les auteur·e·s et les victimes de nationalité suisse sont surreprésentés dans les constellations d'homicide-suicide. Il est nécessaire de poursuivre les recherches sur les corrélations et les causes possibles afin de déterminer dans quelle mesure et dans quelles combinaisons les éléments de représentation culturelle des rôles et des statuts, les maladies psychiques, l'éducation et la formation, l'expérience migratoire et l'intégration en Suisse jouent un rôle.
6. Il faudrait des programmes de prévention axés spécifiquement sur les homicides au sein d'une relation de couple. Il existe des instruments d'analyse du risque, comme DyRiAS, qui sont aussi utilisés pour les auteur·e·s de cette catégorie d'homicides, mais ils n'ont pas encore été évalués pour l'ensemble de la Suisse.
7. Globalement, le contrôle scientifique des mesures de prévention en place pour lutter contre la violence domestique et contre les homicides dans la sphère domestique est manifestement insuffisant. Il est important de développer ces contrôles au moyen d'études d'évaluation empiriques, si possible randomisées, afin d'évaluer l'efficacité des mesures.

7.2 Conclusion

En réponse au postulat Graf, le présent rapport analyse les causes des homicides à l'encontre de femmes dans la sphère domestique et les mesures prises dans ce domaine. Il apparaît que les homicides dans la sphère domestique sont des phénomènes complexes, qui comportent souvent, mais pas toujours, des antécédents de violence domestique. De ce fait, les services impliqués sont variés : médecine de premier recours, aide aux victimes, police, ministère public et exécution judiciaire. Pour prévenir ces homicides et améliorer la qualité de vie des personnes concernées et de leur entourage, il est important non seulement que des échanges aient lieu entre les différents services concernés, mais aussi qu'il y ait un transfert de connaissances de la recherche vers la pratique. Les auteures espèrent y avoir contribué avec le présent rapport.

8 Bibliographie

- Aho, A. L., Remahl, A. & Paavilainen, E. (2017). Homicide in the western family and background factors of a perpetrator. *Scandinavian journal of public health*, 45(5), 555–568. <https://doi.org/10.1177/1403494817705587>
- Aldridge, M. L. & Browne, K. D. (2003). Perpetrators of Spousal Homicide: A Review. *Trauma, violence & abuse*, 4(3), 256–276.
- Baggiano, L. (2004). *Les homicides au sein de la famille*. Mémoire de criminologie. Université de Lausanne, Institut de Criminologie et de Droit Pénal.
- Belfrage, H. & Rying, M. (2004). Characteristics of spousal homicide perpetrators: a study of all cases of spousal homicide in Sweden 1990–1999. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 14, 121–133.
- Belknap, J., Larson, D.-L., Abrams, M. L., Garcia, C. & Anderson-Block, K. (2012). Types of Intimate Partner Homicides Committed by Women: Self-Defense, Proxy/Retaliation, and Sexual Proprietariness. *Homicide Studies*, 16(4), 359–379.
- Bosch-Fiol, E. & Ferrer-Perez, V. A. (2020). Femicide, intimate partner violence and legal complaints in Spain. *Journal of Gender Studies*, 29(2), 187–201.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2020). *La violence domestique dans la législation suisse*. Feuille d'information C1. Berne : BFEG.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2020a). *La violence dans les relations de couple : causes, facteurs de risque et de protection*. Feuille d'information A.2. Berne : BFEG.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG (2020b). *Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Directives relatives à l'octroi d'aides financières*. Berne : BFEG.
- Caman, S., Howner, K., Kristiansson, M. & Sturup, J. (2016). Differentiating Male and Female Intimate Partner Homicide Perpetrators: A Study of Social, Criminological and Clinical Factors. *International Journal of Forensic Mental Health*, 15(1), 26–34.
- Caman, S., Kristiansson, M., Granath, S. & Sturup, J. (2017a). Trends in rates and characteristics of intimate partner homicides between 1990 and 2013. *Journal of Criminal Justice*, 49(4), 14–21.
- Caman, S., Howner, K., Kristiansson, M. & Sturup, J. (2017b). Differentiating Intimate Partner Homicide From Other Homicide: A Swedish Population-Based Study of Perpetrator, Victim, and Incident Characteristics. *Psychology of Violence*, 7(2), 306–315.
- Campbell, J.C., Glass, N., Sharps, P.W., Laughon, K., and Bloom, T. (2007). Intimate Partner Homicide – Review and Implications of Research and Policy. *TRAUMA, VIOLENCE, & ABUSE*, 8(3), 246–269.
- Carabellese, F., Tamma, M., La Tegola, D., Candelli, C. & Catanesi, R. (2014). Women victims of violent partners: the Italian situation amid culture and psychopathology. *Journal of forensic sciences*, 59(2), 533–539.

- Cechova-Vayleux, E., Leveillee, S., Lhuillier, J.-P., Garre, J.-B., Senon, J.-L. & Richard-Devantoy, S. (2013). Singularités cliniques et criminologiques de l'uxoricide: éléments de compréhension du meurtre conjugal [Female intimate partner homicide: clinical and criminological issues]. *L'Encephale*, 39(6), 416–425.
- Chapuis, N., Bienvenu, J., und Lamothe, J. (2020). L'« overkill », un déchaînement de violence propre aux féminicides. *Le Monde*, 2. Juni 2020. https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/02/l-overkill-un-dechainement-de-violence-propre-aux-feminicides_6041467_3224.html, aufgerufen am 6.4.21.
- Clarke, R. V., & Mayhew, P. (Hrsg.) (1980). *Designing out Crime*. London: HMSO.
- Corradi, C. & Stöckl, H. (2014). Intimate partner homicide in 10 European countries: Statistical data and policy development in a cross-national perspective. *European Journal of Criminology*, 11(5), 601–618.
- Cunha, O. S. & Goncalves, R. A. (2019). Predictors of Intimate Partner Homicide in a Sample of Portuguese Male Domestic Offenders. *Journal of Interpersonal Violence*, 34(12), 2573–2598.
- Cunha, O. S. & Goncalves, R. A. (2016). Severe and Less Severe Intimate Partner Violence: From Characterization to Prediction. *Violence and victims*, 31(2), 235–250.
- Dobash, R. E. & Dobash, R. P. (2011). What were they thinking? Men who murder an intimate partner. *Violence against women*, 17(1), 111–134.
- Dobash, R. E., Dobash, R. P., Cavanagh, K. & Medina-Ariza, J. (2007). Lethal and nonlethal violence against an intimate female partner: comparing male murderers to nonlethal abusers. *Violence against women*, 13(4), 329–353.
- Egger, T., Jäggi, J. und Guggenbühl, T. (2017). *Mesures de lutte contre le stalking: Vue d'ensemble des pratiques appliquées en Suisse et à l'étranger*. Rapport de recherche établi sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. Berne : Bureau BASS.
- Egger T. (2008). *Travail de consultation et programmes de lutte contre la violence destinés aux auteur·e·s de violences conjugales en Suisse. État des lieux des institutions et de leur travail*. Berne : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG.
- Emerson Dobash, R., und Russell P. Dobash (2015). *When Men Murder Women*. Oxford University Press.
- Endrass, J. & Rossegger, A. (2018). Das Octagon als neuer Ansatz im Bedrohungsmanagement. In: Schwarzenegger, C. & Brunner, R. (Hg.), *Bedrohungsmanagement - Häusliche Gewalt* (S. 7-19). Zürich: Schulthess.
- Endrass, J. & Rossegger, A. (2017). Herausforderungen im Bedrohungsmanagement und das Octagon als neuer Ansatz. *Format Magazin*, 7, 36–41.
- Frei, A., Schönmeier, L., Graf, M. & Völlm, B. (2011). Homizid-Suizid und tödliche häusliche Gewalt in der Region Basel im Vergleich. *Psychiatrische Praxis*, 38(6), 287–292.
- Ganpat, S. M., Liem, M., van der Leun, J. & Nieuwbeerta, P. (2014). The Influence of Criminal History on the Likelihood of Committing Lethal Versus Nonlethal Violence. *Homicide Studies*, 18(2), 221–240.

- Gerth, J. (2015). *Risk-Assessment bei Gewalt- und Sexualdelinquenz – Standardisierte Risk-Assessment Instrumente auf dem Prüfstand*. Dissertation zur Erlangung des akademischen Grades des Doktors der Naturwissenschaften (Dr. rer. nat.). Universität Konstanz.
- Gius, C. & Lalli, P. (2014). I loved her so much, but I killed her". Romantic love as a representational frame for intimate partner femicide in three Italian newspapers. *Journal for Communication Studies*, 7(2(14)), 53–75.
- Gloor, D. & Meier, H. (2011). Culture and Ethnicity in (Re-)Constructing Domestic Homicides. In Ravi K. Thiara, Stephanie A. Condon & Monika Schröttle (Hg.), *Violence against Women and Ethnicity: Commonalities and Differences across Europe* (S. 399–413). Verlag Barbara Budrich.
- Gloor, H., Meier, D., und Büchler, A. (2015). *Evaluation «Umsetzung und Wirkung von Art. 28b ZGB»*. Schlussbericht zuhanden Bundesamt für Justiz. Schinznach-Dorf: Social Insight GmbH.
- Gloor, H., und Meier, D. (2009). Tötungsdelikte im sozialen Nahraum - Ein von Behörden und Forschung vernachlässigtes Thema. *Die Praxis des Familienrechts*, 946–971.
- Graham, L.M., Sahay, K.M., Rizo, C.F., Messing, J.T., and Macy, R.J. (2021). The Validity and Reliability of Available Intimate Partner Homicide and Reassault Risk Assessment Tools: A Systematic Review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 22(1), 18–40.
- Greuel, L. (2009). *Forschungsprojekt „Gewalteskalation in Paarbeziehungen“ – Abschlussbericht*. Institut für Polizei und Sicherheitsforschung [IPoS].
- Grzyb, M., Naudi, M., and Marcuello-Servós, M. (2017). Femicide definitions. In: Weil, S., Corradi, C., and Naudi, M., *Femicide across Europe - Theory, research and prevention*. Bristol: Policy Press, 17–33.
- Hackenberg, E.A.M., Sallinen, V., Handolin, L., Koljonen, V. (2019). Victims of Severe Intimate Partner Violence Are Left Without Advocacy Intervention in Primary Care Emergency Rooms: A Prospective Observational Study. *Journal of Interpersonal Violence*, online first.
- Haller, B. (2014). Tötungsdelikte in Beziehungen: Verurteilungen in Österreich im Zeitraum 2008 bis 2010. *SWS Rundschau*, 54(1), 59–77.
- Hotton, T. (2001). Spousal violence after separation. *Juristat*, 21(7), 1–19.
- Jacquier Erard, Véronique (2016). *L'efficacité des programmes pour les auteurs à prévenir la réitération des violences conjugales : une synthèse narrative*. Berne : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG.
- Johnson, H. & Hotton, T. (2003). Losing Control: Homicide Risk in Estranged and Intact Intimate Relationships. *Homicide Studies*, 7(1), 58–84.
- Käser, J. (2020). Von wegen «im Affekt» – die meisten Männer planen ihre Tat. Bluewin.ch, Internetseite, aufgerufen am 6.4.21: <https://www.bluewin.ch/de/news/schweiz/morde-an-partnerinnen-von-wegen-affekttaten-345833.html>
- Killias, M., Kuhn, A., & Aebi, M. (2019). *Précis de criminologie*, 4e édition. Bern: Stämpfli Verlag.

- Killias, M. und Markwalder, N. (2012). Firearms and Violence in Europe. In Liem, M., and Pridemore, W.A. (Hg.), *Handbook of European Homicide Research: Patterns, Explanations, and Country Studies* (S. 261–272). New York: Springer.
- Killias, M., Staubli, S., Bibestein, L. & Bänziger, M. (2011). *Häusliche Gewalt in der Schweiz. Analysen im Rahmen der schweizerischen Opferbefragung 2011*. Bericht zuhanden des Bundesamts für Justiz. Universität Zürich: Kriminologisches Institut.
- Killias, M., Markwalder, N., Walser, S. & Dilitz, C. (2009). Homicide and Suicide in Switzerland over twenty years (1980-2004): Study on forensic medicine, police and court files: Report to the Swiss National Science Foundation. Zürich. Universität Zürich.
- Killias, M., Dilitz, C., & Bergerioux, M. (2006). Familiendramen – Ein Schweizerischer « Sonderfall ». *Crimiscope* 33, 1.
- Killias, M., Simonin, M., De Puy, J. (2005). *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey (IVAWS)*. Bern: Stämpfli.
- Kivivuori, J. & Lethi, M. (2012). Social Correlates of Intimate Partner Homicide in Finland. *Homicide Studies*, 16(1), 60–77.
- Kivivuori, J. (2017). Veli Verkko as an Early Criminologist. A case study in scientific conflict and paradigm shift. *Scandinavian Journal of History*, 144–165.
- Lameiras Fernandez, M., Rodriguez Castro, Y. & Piacenti, F. (2018). Femicide in Spain, Portugal and Italy: Data Review from 2004 to 2016. *Sociologia e Politiche Sociali*, 21(1), 45–63.
- Leth, P. M. (2009). Intimate partner homicide. *Forensic science, medicine, and pathology*, 5(3), 199–203.
- Levray, M. (2007). *Les homicides familiaux. Leur évolution en Suisse de 1979 à 2002*. Mémoire de criminologie. Université de Lausanne, Institut de Criminologie et de Droit Pénal.
- Liem, M. (2010). Homicide followed by Suicide: An Empirical Analysis. Utrecht: Utrecht University.
- Liem, M. & Roberts, D. W. (2009). Intimate Partner Homicide by Presence or Absence of a Self-Destructive Act. *Homicide Studies*, 13(4), 339–354.
- Liem, M., Barber, L., Markwalder, N., Killis, M., Nieuwbeerta, P. (2011). Homicide–suicide and other violent deaths: An international comparison. *Forensic Science International*.
- Liem, M., Postulart, M. & Nieuwbeerta, P. (2009). Homicide-Suicide in the Netherlands: An epidemiology. *Homicide Studies*, 13(2), 99–123.
- Liem, M. & Koenraadt, F. (2018). *Domestic Homicide – Patterns and Dynamics*. London and New York: Routledge.
- Loinaz, I., Marzabal, I. & Andrés-Pueyo, A. (2018). Risk Factors of Female Intimate Partner and Non-Intimate Partner Homicides. *The European Journal of Psychology Applied to Legal Context*, 10(2), 49–55.
- López-Ossorio, J.J., González-Álvarez, G.L., Loinaz, I., Martínez-Martínez, A., Pinedad, D. (2021). Intimate Partner Homicide Risk Assessment by Police in Spain: The Dual Protocol VPR5.0-H. *Psychosocial Intervention*, 30(1), 47–55.

- Mamo, C., Bianco, S., Dalmaso, M., Girotto, M. & Mondo, L. (2015). Are Emergency Department Admissions in the Past Two Years Predictors of Femicide? Results from a Case-control Study in Italy. *J Fam Viol*, 30, 853–858.
- Markwalder, N. (2012). *Robbery Homicide: A Swiss and Internatioanl Perspective*. Zürich: Schulthess.
- Markwalder, N., und Killias, M. (2012). Homicide in Switzerland. In Liem, Marieke C.A., and Pridemore, W.A. (Hg.), *Handbook of European Homicide Research* (S. 271–271). New York: Springer.
- Marneros, A. (2008). Intimidid – Die Tötung des Intimpartners. In Bannenberg, B., Brettel, H., Freund, G. et al. (Hg.), *Über allem: Menschlichkeit. Festschrift für Dieter Rössner* (S. 290–303).
- Marneros, A., Reichel, R., und Röttig, D. (2008). Der soziobiographische Hintergrund von Intimididtätern. *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 91(4), 241–249.
- Matias, A., Gonçalves, M., Soeiro, C. & Matos, M. (2020). Intimate partner homicide: A meta-analysis of risk factors. *Aggression and Violent Behavior*, 50(3), 1–12.
- Monckton Smith, J. (2020). Intimate Partner Femicide: Using Foucauldian Analysis to Track an Eight Stage Progression to Homicide. *Violence against women*, 26(11), 1267–1285.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2011). 2011 Étude mondiale sur l'homicide – Tendances / Contextes / Données. Vienne.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2021). *Consommation d'alcool en Suisse : faits et chiffres*. Page Internet, consultée le 26.05.2021 <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/zahlen-und-statistiken/zahlen-fakten-zu-sucht/zahlen-fakten-zu-alkohol.html>
- Oram, S., Flynn, S. M., Shaw, J., Appleby, L. & Howard, L. M. (2013). Mental Illness and Domestic Homicide: A Population-Based Descriptive Study. *Psychiatric Services*, 64(6), 1006–1011.
- Pedvilla, L. (2008). *Les caractéristiques de l'homicide au sein du couple*. Mémoire de criminologie. Université de Lausanne, Institut de Criminologie et de Droit Pénal.
- Pereira, A. R., Vieira, D. N. & Magalhães, T. (2013). Fatal intimate partner violence against women in Portugal: a forensic medical national study. *Journal of forensic and legal medicine*, 20(8), 1099–1107.
- Rossegger, A., Endrass, J., Gerth, J., & Singh, J. P. (2014). Replicating the Violence Risk Appraisal Guide: A total forensic cohort study. *PLoS One*, 9(3), 1–8.
- Rossegger, A., Gerth, J., Seewald, K., Urbaniok, F., Singh, J. P., & Endrass, J. (2013). Current obstacles in replicating risk assessment findings: A systematic review of commonly used actuarial instruments. *Behavioral Sciences & the Law*, 31(1), 154–164.
- Salmi, V., Lehti, M., Sirén, R., Kivivuori, J., & Aaltonen, M. (2009). Perheväkivalta Suomessa [Domestic violence in Finland] (Verkkokatsaus 12/2009). Helsinki, Finland: The National Research Institute of Legal Policy. Retrieved from <http://www.optula.om.fi/uploads/3ey309hz08t.pdf>

- Scheidegger, F. (2014). Violence domestique enregistrée par la police : 2009–2013. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS.
- Scheidegger, F., et Darbellay, S. (2018). *Homicides enregistrés par la police 2009–2016. Dans la sphère domestique et hors de la sphère domestique*. Domaine « Criminalité et droit pénal ». Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS.
- Sentürk, A.B., Wesemüller, M., & Rettenberger, M. (2016). Kriminalprognose bei häuslicher Gewalt – Validierung der deutschsprachigen Version des Ontario Domestic Assault Risk Assessment (ODARA) an weiblichen und männlichen häuslichen Gewalttätern. *Rechtspsychologie*, 3(2), 330–343.
- Shiferaw, K., Burkhardt, S., Lardi, C., Mangin, P. & La Harpe, R. (2010). A half century retrospective study of homicide-suicide in Geneva--Switzerland: 1956-2005. *Journal of forensic and legal medicine*, 17(2), 62–66.
- Simmler, M., Brunner, S., und Schedler, K. (2020). *Smart Criminal Justice – Eine empirische Studie zum Einsatz von Algorithmen in der Schweizer Polizeiarbeit und Strafrechtspflege*. Studienbericht. Universität St. Gallen, Institut für Systemisches Management and Public Governance und Kompetenzzentrum für Strafrecht und Kriminologie.
- Spencer, C.M., and Stith, S.M. (2019). Risk Factors for Male Perpetration and Female Victimization of Intimate Partner Homicide: A Meta-Analysis. *Trauma, Violence, & Abuse*, 21(3), 527–540.
- SRF (2018). Wer ist wirklich gefährlich? - Ein neues Online-System entlarvt Gewalttäter im Kanton Zürich. SRF 16.02.2018, Internetseite, aufgerufen am 20.05.2021: <https://www.srf.ch/news/regional/zuerich-schaffhausen/wer-ist-wirklich-gefaehrlich-ein-neues-online-system-entlarvt-gewalttaeter-im-kanton-zuerich>
- Suonpää, K. & Savolainen, J. (2019). When a Woman Kills Her Man: Gender and Victim Precipitation in Homicide. *Journal of interpersonal violence*, 34(11), 2398–2413.
- Suonpää, K., Kivivuori, J., Lethi, M. et al. (forthcoming). Homicide Drop in Seven European Countries: General or Specific across Countries and Crime Types?
- Thomas, K. A., Dichter, M. E. & Matejkowski, J. (2011). Intimate Versus Nonintimate Partner Murder: A Comparison of Offender and Situational Characteristics. *Homicide Studies*, 15(3), 291–311.
- Toprak, S. & Ersoy, G. (2017). Femicide in Turkey between 2000 and 2010. *PloS one*, 12(8), e0182409.
- Vatnar, S. K. B. & Bjørkly, S. (2013). Lethal intimate partner violence: an interactional perspective on women's perceptions of lethal incidents. *Violence and victims*, 28(5), 772–789.
- Walklate, S., and Hopkins, A. (2019). Real Lives and Lost Lives: Making Sense of 'Locked in' Responses to Intimate Partner Homicide. *Asian Journal of Criminology*, 14, 129–143.
- Weizmann-Henelius, G., Matti Grönroos, L., Putkonen, H., Eronen, M., Lindberg, N. & Häkkänen-Nyholm, H. (2012). Gender-specific risk factors for intimate partner homicide--a nationwide register-based study. *Journal of interpersonal violence*, 27(8), 1519–1539.

Zara, G., Freilone, F., Veggi, S., Biondi, E., Ceccarelli, D. & Gino, S. (2019). The medicolegal, psycho-criminological, and epidemiological reality of intimate partner and non-intimate partner femicide in North-West Italy: looking backwards to see forwards. *International journal of legal medicine*, 133(4), 1295–1307.

Zoder, I. (2008). *Homicides dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS.

Zoder, I. (2012). *Violence domestique enregistrée par la police. Vue d'ensemble*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS.

Zoder, I., et Maurer, M. (2006). *Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique OFS.

